Police cantonale bernoise

Police judiciaire



Nordring 30 3013 Berne www.police.be.ch

Statistique de la criminalité 2023 Canton de Berne



Tables des matières

1 In	troduction	5
2 Ap	perçu	8
2.1	Infractions selon la loi	0
2.1 2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	
2.1.1	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	o
2.1.2	Liudidations et evolution des initactions seion la ioi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	าร 10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel	
	des années précédentes)	
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP)	12
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	20
2.4	Personnes prévenues selon la loi	
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	24
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	26
2.4.4	séjour) Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	∠0
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	
2.4.5	Notfible diffilactions dans dife affilee civile par personne prevende	3 1
3 Pa	artie détaillée	33
3.1	Infractions de violence	33
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	
3.2	Violence domestique	41
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	43
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	11
3.3 .1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: repartition selon rimaction	
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	
J.J.J	minadadna donad minagina adadelle aelom rendrolt	40
3.4	Infractions contre le patrimoine	46
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	
3.5	Brigandage	48



5.1	Événements cantonaux	. 87
5 Su	ppléments cantonaux	. 87
	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	
	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	
	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	
4.1.8		
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	
4.1.6	Infractions contre le patrimoine	
4.1.5	Infractions de violence domestiques	
4.1.4	Infractions de violence	. 75
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	. 74
4.1.2	Code pénal: infractions par arrondissement administratif	. 73
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	. 71
4.1	Infractions selon la loi	
4 Év	olution	. 70
3.11.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	. 69
	Infractions de criminalité numérique par domaine	
	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	
3.11		
	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	
	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	. 65
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	. 64
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	. 63
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
3.9.1	Loi sur les stupériants (LStup) Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	57
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	. 55
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	
3.8	Dommages à la propriété	54
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
3.7	Vol de véhicule	52
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	
3.6.1	Répartition selon le type de vol	49
3.6	Vol	40
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	. 48
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	



5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	87
6 GI	lossaire méthodologique	88
6.1	Introduction	88
6.2	Définitions	88
6.2.1	Le cas/l'affaire	88
6.2.2	L'infraction	88
6.2.3	L'Élucidation	88
6.2.4	La personne prévenue	88
6.2.5	La personne lésée	88
6.2.6	La population résidante permanente	88
6.2.7	Etat des communes	89
6.3	Principes d'exploitation des données	89
6.3.1	Statistique de sortie	89
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	89
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	89
	Chiffres absolus	
6.3.5	Chiffres relatifs	89
6.3.6	Graphiques	89

Police judiciaire



1 Introduction

Généralités

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité (SPC) applique les mêmes principes de saisie et d'évaluation d'infractions dans tous les cantons (à Berne, depuis 2008). Sa particularité: toutes les infractions pénales enregistrées par la police sous un même cas sont saisies statistiquement. Un cas de conflit de voisinage peut par exemple comprendre les infractions suivantes: dommage à la propriété, injure, menace et voies de fait. Par conséquent, quatre infractions sont répertoriées dans la statistique policière de la criminalité pour ce cas.

Ces chiffres constituent entre autres un outil d'analyse et de conduite efficace et sont un indicateur précieux de la situation en matière de criminalité et de son évolution dans le canton. Il est cependant important de souligner que les chiffres ne renseignent que sur les infractions enregistrées par la police. Ainsi, des chiffres à la hausse ou à la baisse peuvent indiquer que la criminalité augmente ou est en recul, mais aussi que, pour des raisons stratégiques, la police a intensifié ou réduit son activité de contrôle dans certains domaines. Un changement de comportement en matière de dénonciations peut également influencer le nombre d'infractions enregistrées.

Aperçu

1. Infractions

En 2023, un total de 72'070 infractions a été enregistré, dont 87% (62'613 infractions) relevant du code pénal suisse (CP), 9% (6'448 infractions) de la Loi sur les stupéfiants (LStup) et 4% (3009 infractions) de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Ne sont pas prises en compte les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) et aux autres lois fédérales et cantonales. Proportionnellement, la majorité des infractions, soit celles qui relèvent du code pénal (CP), ont augmenté de 27% par rapport à l'année précédente et passé de 49'290 à 62'613 infractions. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, cela correspond à une augmentation de 15%.

2. Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation d'affaires relevant du CP est de 36,6% (année précédente: 37,3%). Ce taux varie cependant beaucoup d'un sous-domaine à l'autre, en raison, d'une part, des différentes priorités policières et, d'autre part, des caractéristiques particulières à chaque type d'infraction

Le taux d'élucidation est très élevé pour les actes punissables contre la vie et l'intégrité corporelle (90,4%) ou contre l'intégrité sexuelle (86,8%), les victimes et les personnes prévenues se connaissant souvent.

Le taux d'élucidation de 24,0% pour les infractions contre le patrimoine est influencé par différents facteurs. Avec 70,9%, ces affaires forment la majorité des infractions au CP, les investigations s'avérant difficiles en fonction de la nature même des différentes infractions. Ainsi, rechercher un auteur de dommages à la propriété ou de vol à la tire n'est guère possible, sauf à engager de très importantes ressources. Il s'avère encore plus complexe et ardu d'enquêter contre des groupes de cambrioleurs internationaux et très mobiles et contre les cyber-escrocs professionnels.

Le taux d'élucidation très élevé des infractions à la loi sur les stupéfiants, soit 98,3% et des infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration, soit 100% est dû, du point de vue policier, au fait que leur découverte se fait lors de contrôles policiers, et ne repose que rarement sur les indices de tiers.

Police cantonale bernoise

Police judiciaire



3. Fréquence selon les communes

Encore une fois, nous constatons que la fonction de centre urbain de villes comme Berne et Bienne a une influence sur la fréquence des infractions: dans la commune de Berne, 151,8 infractions relevant du CP pour 1000 habitants sont enregistrées, contre 124,4 dans la commune de Biel/Bienne. Une hausse a été enregistrée dans les deux villes. Le nombre d'infractions au CP a augmenté de 28% à Berne et de 11% à Bienne comparé à l'année précédente. Interlaken se distingue également régulièrement par son indice de fréquence élevé. Il est de 152,7 en 2023 et se situe en dessus de la valeur de la ville de Berne. La hausse par rapport à l'année 2022 est de 48%. Le nombre élevé d'infractions sur 1000 habitants dans la commune d'Interlaken s'explique en première ligne par le rôle de destination touristique et par les excellents raccordements aux voies de circulation.

4. Personnes prévenues / nationalités

13'856 personnes prévenues au total ont été dénoncées au ministère public pour des infractions saisies durant l'année en revue. 9699 personnes, une grande partie des personnes prévenues, ont été dénoncées pour des infractions au code pénal, 2824 à la loi sur les stupéfiants et 1333 à la loi sur les étrangers et l'intégration. Environ 79% des personnes prévenues sont des hommes.

Comparé à l'année précédente, le nombre d'infractions au CP de prévenus adultes a augmenté de 14%. Chez les prévenus mineurs, la part de garçons a augmenté de 22%, passant de 826 à 1011, et chez les filles de 17%, passant de 305 à 356.

Les personnes prévenues de nationalité étrangère sont différenciées en fonction de leur titre de séjour. Il est alors important de considérer chaque loi, voire chaque élément constitutif d'une infraction. Parmi les 9626 personnes prévenues pour des actes relevant du code pénal, 48% sont de nationalité suisse, 24% sont des ressortissants étrangers domiciliés en Suisse, 10% des personnes en procédure d'asile et 18% appartiennent à la population étrangère restante. Parmi les personnes qui ne sont pas de nationalité suisse, une forte augmentation des personnes prévenues originaires d'Algérie, de 438 à 168 (+44%) et du Maroc, de 158 à 319 (+102%) a été constatée.

Sélection d'infractions, en particulier

1. Actes punissables violents

Les actes punissables violents ont augmenté de 11%, totalisant 4496 infractions. Comparé à la moyenne des cinq dernières années, cela correspond à une augmentation de 1%. Dans cette catégorie, la SPC distingue deux types d'actes: avec violence grave ou avec violence d'intensité moyenne (y compris les tentatives). Près de 5% des actes punissables violents relèvent de la catégorie de la violence grave. Il s'agit notamment de 6 homicides consommés et 14 tentatives d'homicide. Le septième homicide consommé (en page 10, 11, 34, 37, 39, 40, 71 et 75) est un accident mortel de la circulation qui a été saisi par erreur dans cette catégorie. 107 lésions corporelles graves et 90 viols tombent également dans la catégorie des violences graves. Ces dernières ont globalement augmenté de 5%.

La violence d'intensité moyenne aussi a augmenté, de 11% (passage à l'acte) ou 13% (menaces). Quantitativement, les lésions corporelles simples, au nombre de 734 (+22%), les menaces, 1037 (+14%) et la contrainte, 240 (+74%) sont prépondérants.

2. Infractions relevant de la violence domestique

En 2023, 1726 infractions relevant de la violence domestique ont fait l'objet d'une dénonciation, ce qui correspond à une augmentation de 15%. Il s'agit de la valeur la plus élevée enregistrée à ce jour. Les voies de faits, au nombre de 515, les menaces, 411, et les injures, 291, ont été le

Police cantonale bernoise

Police judiciaire



plus souvent enregistrées. Une augmentation considérable de 22 à 72 infractions (+227%) concernant la contrainte dans le contexte de la violence domestique a été constatée. Les interventions dans le domaine de la violence domestique sans procédure pénale ont diminué de 1%, passant de 552 à 544.

3. Actes punissables contre l'intégrité sexuelle

Les actes punissables contre l'intégrité sexuelle enregistrés ont augmenté de 29%, passant à 936; et environ la moitié de l'augmentation enregistrée concerne la pornographie (+43%, 370 infractions). Une augmentation a aussi été enregistrée concernant le harcèlement sexuel (+43%, 217 infractions), les actes d'ordre sexuel sur des enfants (+26%, 123 infractions) et l'exhibitionnisme (+108%, 52 infractions). Une diminution a été enregistrée concernant les autres actes punissables contre l'intégrité sexuelle (-22%), les actes d'ordre sexuel sur des personnes incapables de discernement ou de résistance (-14%), la contrainte sexuelle (-10%) et le viol (-4%).

4. Infractions contre le patrimoine

En 2023, le nombre d'infractions contre le patrimoine se chiffrait à 44'389, correspondant ainsi à une hausse de 27% par rapport à l'année précédente. Quantitativement, l'augmentation des vols principalement (sans véhicules), à savoir de 35%, à 20'437 infractions, est déterminante. Ont aussi fortement augmenté les abus de confiance (+41%), les escroqueries (+28%), les vols de véhicules (+25%) et les dommages à la propriété lors de vols (+25%). Au chapitre des diminutions, il y a lieu de mentionner un recul des brigandages enregistrés (-3%, 212 infractions).

5. Cybercriminalité

La cybercriminalité fait l'objet d'investigations s'appuyant sur la combinaison entre certaines infractions au code pénal et les modes opératoires, et est divisée en plusieurs domaines. Les infractions attribuées à la cybercriminalité ont augmenté de 63% l'année passée. La cybercriminalité économique représente de loin la part la plus importante, avec 5312 infractions enregistrées et une augmentation de 65%. En raison d'un contrôle de qualité supplémentaire en 2022, quelques centaines d'infractions de cybercriminalité économique ont été rapportées avec un décalage et sont maintenant intégrées à l'année 2023 dans la statistique policière de la criminalité. Cela peut notamment constituer une raison de l'importante augmentation dans ce domaine.

6. Loi sur les stupéfiants et loi sur les étrangers et l'intégration 6448 infractions à la loi sur les stupéfiants ont fait l'objet d'une dénonciation en 2023, ce qui correspond à une augmentation de 5%. Le nombre d'infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration a augmenté de 48% (de 2030 à 3009 infractions).



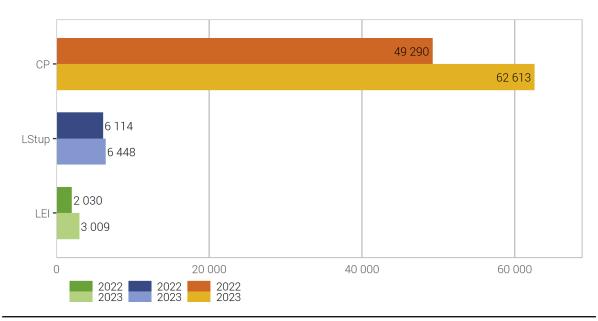
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.



2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Code pénal (CP)	49 290	37,3%	62 613	36,6%	27%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	6 114	99,0%	6 448	98,3%	5%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2 030	100,0%	3 009	100,0%	48%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

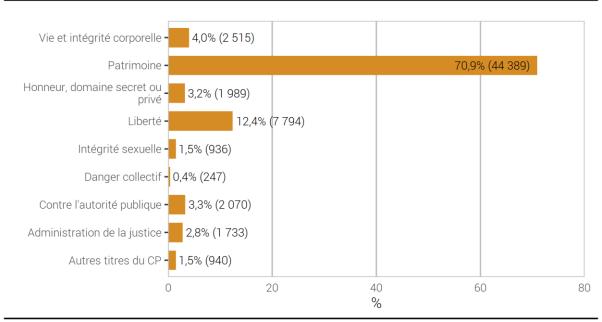
© OFS 2024

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total général du Code pénal	49 290	37,3%	62 613	36,6%	27%
Total vie et intégrité corporelle	2 225	90,3%	2 515	90,4%	13%
Homicides consommés (art. 111-113/116)	7	100,0%	7	100,0%	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	8	100,0%	14	100,0%	75%
Lésions corporelles graves (art. 122)	95	82,1%	107	80,4%	13%
Lésions corporelles simples (art. 123)	601	86,9%	734	89,2%	22%
Total patrimoine	35 042	24,1%	44 389	24,0%	27%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	15 120	32,9%	20 437	33,3%	35%
dont vol par effraction	2 194	16,2%	2 805	15,8%	28%
dont vol à l'arraché	66	10,6%	94	17,0%	42%
Vol de véhicule (art. 139)	6 233	4,3%	7 778	4,6%	25%
Brigandage (art. 140)	218	52,8%	212	52,8%	-3%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	5 774	11,8%	5 930	14,6%	3%
Escroquerie (art. 146)	2 104	42,3%	2 684	23,2%	28%
Extorsion et chantage (art. 156)	160	7,5%	176	19,3%	10%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	138	91,3%	109	91,7%	-21%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 760	92,2%	1 989	94,2%	13%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	219	86,8%	271	93,4%	24%
Total liberté	6 100	50,1%	7 794	48,7%	28%
Menaces (art. 180)	912	92,3%	1 037	95,9%	149
Contrainte (art. 181)	138	86,2%	240	90,8%	74%
Traite d'êtres humains (art. 182)	12	100,0%	6	100,0%	-50%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	18	94,4%	26	96,2%	44%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	779	85,9%	861	84,2%	119
Total intégrité sexuelle	725	85,4%	936	86,8%	29%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	98	89,8%	123	91,9%	26%
Viol (art. 190)	94	86,2%	90	95,6%	-4%
Exhibitionnisme (art. 194)	25	64,0%	52	67,3%	108%
Pornographie (art. 197)	259	91,5%	370	89,2%	43%
Total danger collectif	211	46,9%	247	41,7%	17%
Incendie intentionnel (art. 221)	65	32,3%	97	33,0%	49%
Total autorité publique	1 482	97,0%	2 070	97,9%	40%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	402	97,0%	391	97,2%	-3%
Total administration de la justice	902	62,3%	1 733	40,7%	92%
Blanchiment d'argent (art. 305bis)	775	56,8%	1 575	35,1%	103%
Autres infractions du Code pénal	843	65,2%	940	72,1%	12%

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

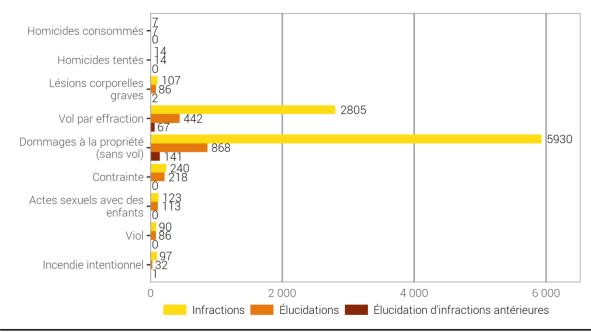
Remarque : un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol avec effraction, le vol par introduction clandestine et le vol avec effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».



2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquête d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.



2.3 Infractions selon la répartition géographique

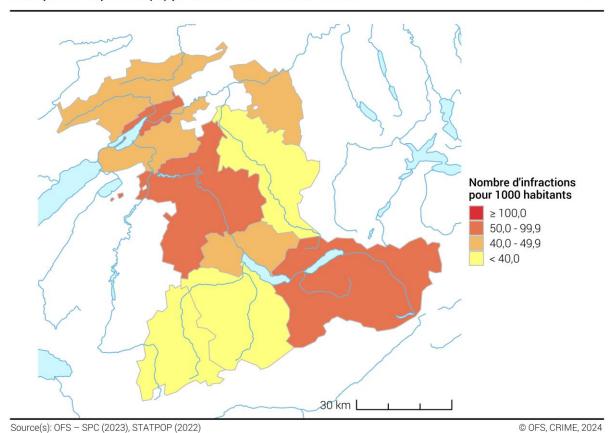
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par arrondissement administratif

Code pénal: fréquences (%) par arrondissement administratif

G 4



25.03.2024 12 | 89



2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par arrondissement administratif

Т3

	2022			2023			
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Diff.
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	23 841	418 807	56,9	30 863	420 308	73,4	29%
Arrondissement administratif Thoune	3 155	108 246	29,1	4 958	108 440	45,7	57%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	8 616	103 148	83,5	9 373	103 847	90,3	9%
Arrondissement administratif Emmental	2 850	98 310	29,0	3 581	98 522	36,3	26%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	2 527	83 002	30,4	3 425	83 504	41,0	36%
Arrondissement administratif Seeland	2 878	77 083	37,3	3 365	77 575	43,4	17%
Arrondissement administratif Jura bernois	1 687	53 744	31,4	2 198	53 628	41,0	30%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	1 831	47 811	38,3	2 592	47 981	54,0	42%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 042	40 674	25,6	1 297	40 896	31,7	24%
Arrondissement administratif Haut- Simmental et Gessenay	448	16 597	27,0	579	16 736	34,6	29%
Unbekannt BE	415	-	_	382	_	_	-8%

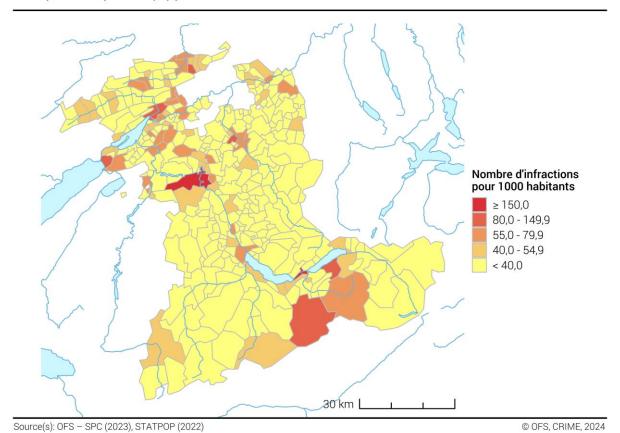
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.3.1.3 Fréquences (%) par commune

Code pénal: fréquences (%) par commune

G 5



25.03.2024 14 | 89



2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2022			2023			
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Diff.
Berne	15 980	134 290	119,0	20 419	134 506	151,8	28%
Biel/Bienne	6 167	55 140	111,8	6 850	55 070	124,4	11%
Thun	2 064	43 630	47,3	3 099	43 670	71,0	50%
Köniz	1 371	42 177	32,5	2 061	42 409	48,6	50%
Ostermundigen	654	17 834	36,7	1 011	17 884	56,5	55%
Burgdorf	915	16 662	54,9	1 210	16 586	73,0	32%
Lyss	993	15 959	62,2	1 093	16 190	67,5	10%
Steffisburg	310	16 152	19,2	586	16 071	36,5	89%
Langenthal	886	15 823	56,0	1 184	15 838	74,8	34%
Muri bei Bern	410	13 234	31,0	554	13 317	41,6	35%
Münsingen	382	13 038	29,3	581	13 045	44,5	52%
Spiez	477	13 010	36,7	609	12 906	47,2	28%
Ittigen	416	11 369	36,6	481	11 595	41,5	16%
Belp	288	11 576	24,9	384	11 578	33,2	33%
Worb	401	11 583	34,6	354	11 460	30,9	-12%
Zollikofen	531	10 825	49,1	455	11 140	40,8	-14%
Münchenbuchsee	376	10 445	36,0	432	10 419	41,5	15%
Wohlen bei Bern	120	9 298	12,9	211	9 348	22,6	76%
Langnau im Emmental	217	9 353	23,2	271	9 337	29,0	25%
Herzogenbuchsee	233	7 317	31,8	387	7 291	53,1	66%
Moutier	395	7 262	54,4	479	7 189	66,6	21%
Nidau	585	7 115	82,2	586	7 118	82,3	0%
Heimberg	214	6 930	30,9	239	7 020	34,0	12%
Frutigen	118	7 008	16,8	156	7 014	22,2	32%
Saanen	217	6 869	31,6	322	6 929	46,5	48%
Schwarzenburg	178	6 821	26,1	177	6 767	26,2	-1%
Urtenen-Schönbühl	212	6 401	33,1	227	6 410	35,4	7%
Bolligen	150	6 404	23,4	173	6 361	27,2	15%
Interlaken	610	5 821	104,8	905	5 926	152,7	48%
Kirchberg (BE)	214	5 922	36,1	328	5 899	55,6	53%
Uetendorf	123	5 860	21,0	261	5 858	44,6	112%
Jegenstorf	176	5 779	30,5	182	5 789	31,4	3%
Unterseen	204	5 738	35,6	189	5 745	32,9	-7%
Vechigen	90	5 619	16,0	186	5 694	32,7	107%
Neuenegg	126	5 626	22,4	183	5 656	32,4	45%
Lengnau (BE)	274	5 441	50,4	383	5 595	68,5	40%
Konolfingen	182	5 437	33,5	185	5 463	33,9	2%
Fraubrunnen	100	5 329	18,8	100	5 399	18,5	0%
Niederbipp	178	5 151	34,6	232	5 185	44,7	30%
Saint-Imier	180	5 100	35,3	242	5 080	47,6	34%
Autres communes	11 573	447 074	_	14 646	449 680	_	27%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



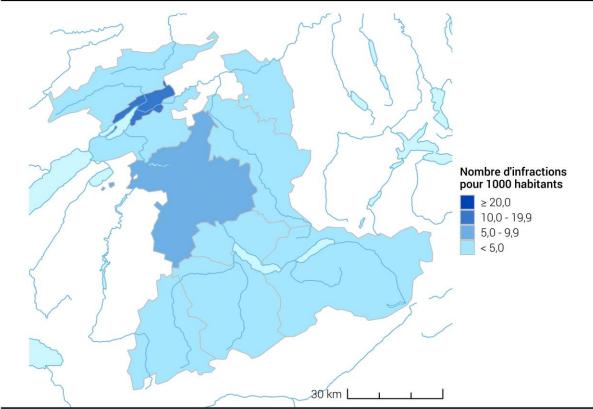
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) par arrondissement administratif

G 6



Source(s): OFS - SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024



2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par arrondissement administratif

T 5

	2022			2023			
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Diff.
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	3 776	418 807	9,0	3 760	420 308	8,9	0%
Arrondissement administratif Thoune	341	108 246	3,2	426	108 440	3,9	25%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	934	103 148	9,1	1 090	103 847	10,5	17%
Arrondissement administratif Emmental	208	98 310	2,1	187	98 522	1,9	-10%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	141	83 002	1,7	155	83 504	1,9	10%
Arrondissement administratif Seeland	206	77 083	2,7	296	77 575	3,8	44%
Arrondissement administratif Jura bernois	206	53 744	3,8	174	53 628	3,2	-16%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	161	47 811	3,4	218	47 981	4,5	35%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	85	40 674	2,1	105	40 896	2,6	24%
Arrondissement administratif Haut- Simmental et Gessenay	31	16 597	1,9	25	16 736	1,5	-19%
Unbekannt BE	25	-	_	12	-	-	-52%

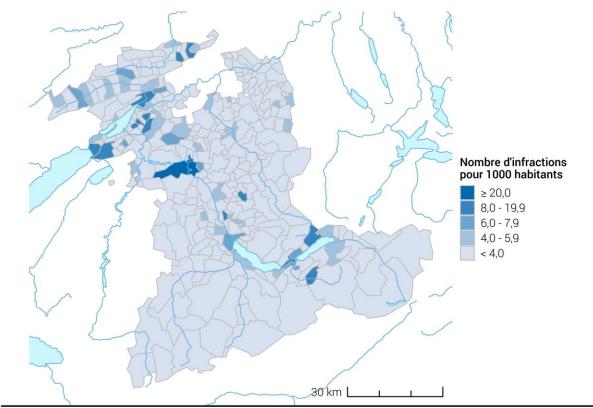
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (%) par commune

G 7



Source(s): OFS - SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024



2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2022			2023			
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Diff.
Berne	3 127	134 290	23,3	3 064	134 506	22,8	-2%
Biel/Bienne	734	55 140	13,3	929	55 070	16,9	27%
Thun	212	43 630	4,9	300	43 670	6,9	42%
Köniz	115	42 177	2,7	104	42 409	2,5	-10%
Ostermundigen	162	17 834	9,1	111	17 884	6,2	-31%
Burgdorf	84	16 662	5,0	82	16 586	4,9	-2%
Lyss	46	15 959	2,9	88	16 190	5,4	91%
Steffisburg	50	16 152	3,1	47	16 071	2,9	-6%
Langenthal	54	15 823	3,4	63	15 838	4,0	17%
Muri bei Bern	30	13 234	2,3	53	13 317	4,0	77%
Münsingen	33	13 038	2,5	55	13 045	4,2	67%
Spiez	45	13 010	3,5	68	12 906	5,3	51%
Ittigen	23	11 369	2,0	29	11 595	2,5	26%
Belp	6	11 576	0,5	17	11 578	1,5	183%
Worb	24	11 583	2,1	18	11 460	1,6	-25%
Zollikofen	37	10 825	3,4	24	11 140	2,2	-35%
Münchenbuchsee	18	10 445	1,7	29	10 419	2,8	61%
Wohlen bei Bern	8	9 298	0,9	6	9 348	0,6	-25%
Langnau im Emmental	10	9 353	1,1	16	9 337	1,7	60%
Herzogenbuchsee	22	7 317	3,0	16	7 291	2,2	-27%
Moutier	28	7 262	3,9	28	7 189	3,9	0%
Nidau	61	7 115	8,6	37	7 118	5,2	-39%
Heimberg	17	6 930	2,5	20	7 020	2,8	18%
Frutigen	5	7 008	0,7	9	7 014	1,3	80%
Saanen	17	6 869	2,5	16	6 929	2,3	-6%
Schwarzenburg	8	6 821	1,2	12	6 767	1,8	50%
Urtenen-Schönbühl	9	6 401	1,4	14	6 410	2,2	56%
Bolligen	12	6 404	1,9	17	6 361	2,7	42%
Interlaken	82	5 821	14,1	100	5 926	16,9	22%
Kirchberg (BE)	20	5 922	3,4	4	5 899	0,7	-80%
Uetendorf	19	5 860	3,2	25	5 858	4,3	32%
Jegenstorf	21	5 779	3,6	19	5 789	3,3	-10%
Unterseen	42	5 738	7,3	22	5 745	3,8	-48%
Vechigen	4	5 619	0,7	6	5 694	1,1	50%
Neuenegg	7	5 626	1,2	9	5 656	1,6	29%
Lengnau (BE)	13	5 441	2,4	17	5 595	3,0	31%
Konolfingen	17	5 437	3,1	5	5 463	0,9	-71%
Fraubrunnen	6	5 329	1,1	12	5 399	2,2	100%
Niederbipp	6	5 151	1,2	3	5 185	0,6	-50%
Saint-Imier	54	5 100	10,6	31	5 080	6,1	-43%
Autres communes	826	447 074	-	923	449 680	_	12%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



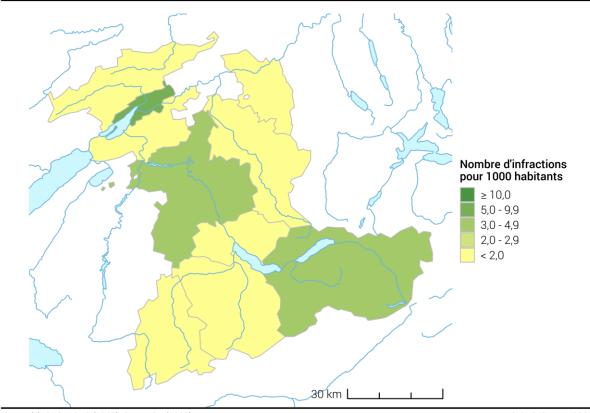
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) par arrondissement administratif

G 8



Source(s): OFS - SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024



2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par arrondissement administratif

T 7

	2022			2023			
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Diff.
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 080	418 807	2,6	1 637	420 308	3,9	52%
Arrondissement administratif Thoune	84	108 246	0,8	212	108 440	2,0	152%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	457	103 148	4,4	689	103 847	6,6	51%
Arrondissement administratif Em- mental	50	98 310	0,5	46	98 522	0,5	-8%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	54	83 002	0,7	53	83 504	0,6	-2%
Arrondissement administratif See- land	89	77 083	1,2	84	77 575	1,1	-6%
Arrondissement administratif Jura bernois	54	53 744	1,0	60	53 628	1,1	11%
Arrondissement administratif Inter- laken-Oberhasli	101	47 811	2,1	160	47 981	3,3	58%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	24	40 674	0,6	53	40 896	1,3	121%
Arrondissement administratif Haut- Simmental et Gessenay	32	16 597	1,9	10	16 736	0,6	-69%
Unbekannt BE	5	_	_	5	-	_	0%

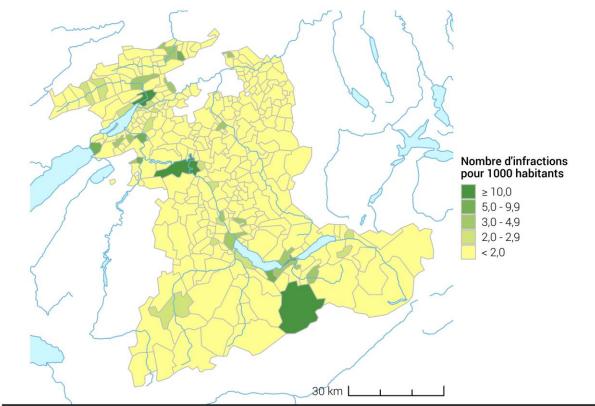
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (%) par commune

G 9



Source(s): OFS - SPC (2023), STATPOP (2022)

© OFS, CRIME, 2024



2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2022			2023			
	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Infrac- tions	Habitants	Fré- quence	Diff.
Berne	872	134 290	6,5	1 385	134 506	10,3	59%
Biel/Bienne	385	55 140	7,0	619	55 070	11,2	61%
Thun	66	43 630	1,5	155	43 670	3,5	135%
Köniz	44	42 177	1,0	50	42 409	1,2	14%
Ostermundigen	33	17 834	1,9	40	17 884	2,2	21%
Burgdorf	14	16 662	0,8	20	16 586	1,2	43%
Lyss	12	15 959	0,8	31	16 190	1,9	158%
Steffisburg	2	16 152	0,1	23	16 071	1,4	1050%
Langenthal	19	15 823	1,2	21	15 838	1,3	11%
Muri bei Bern	2	13 234	0,2	5	13 317	0,4	150%
Münsingen	3	13 038	0,2	21	13 045	1,6	600%
Spiez	19	13 010	1,5	37	12 906	2,9	95%
Ittigen	5	11 369	0,4	12	11 595	1,0	140%
Belp	14	11 576	1,2	9	11 578	0,8	-36%
Worb	15	11 583	1,3	5	11 460	0,4	-67%
Zollikofen	18	10 825	1,7	22	11 140	2,0	22%
Münchenbuchsee	7	10 445	0,7	8	10 419	0,8	14%
Wohlen bei Bern	2	9 298	0,2	1	9 348	0,1	-50%
Langnau im Emmental	8	9 353	0,9	1	9 337	0,1	-88%
Herzogenbuchsee	2	7 317	0,3	5	7 291	0,7	150%
Moutier	8	7 262	1,1	26	7 189	3,6	225%
Nidau	22	7 115	3,1	10	7 118	1,4	-55%
Heimberg	3	6 930	0,4	5	7 020	0,7	67%
Frutigen	0	7 008	0,0	9	7 014	1,3	-
Saanen	23	6 869	3,3	3	6 929	0,4	-87%
Schwarzenburg	1	6 821	0,1	2	6 767	0,3	100%
Urtenen-Schönbühl	5	6 401	0,8	12	6 410	1,9	140%
Bolligen	6	6 404	0,9	12	6 361	1,9	100%
Interlaken	31	5 821	5,3	46	5 926	7,8	48%
Kirchberg (BE)	2	5 922	0,3	1	5 899	0,2	-50%
Uetendorf	1	5 860	0,2	7	5 858	1,2	600%
Jegenstorf	3	5 779	0,5	2	5 789	0,3	-33%
Unterseen	9	5 738	1,6	19	5 745	3,3	111%
Vechigen	0	5 619	0,0	0	5 694	0,0	0%
Neuenegg	1	5 626	0,2	3	5 656	0,5	200%
Lengnau (BE)	7	5 441	1,3	17	5 595	3,0	143%
Konolfingen	6	5 437	1,1	4	5 463	0,7	-33%
Fraubrunnen	1	5 329	0,2	0	5 399	0,0	-100%
Niederbipp	2	5 151	0,4	4	5 185	0,8	100%
Saint-Imier	9	5 100	1,8	4	5 080	0,8	-56%
Autres communes	348	447 074	_	353	449 680	_	1%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Т9

	Total	Mineurs	i	Jeunes a (18-24 ar		Adultes ans)	(>24	Pers.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f	11101.	Hotion
Code pénal (CP)	9 699	1 011	356	1 397	313	4 957	1 591	73	1
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 824	255	41	634	61	1 580	253	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 333	76	3	275	33	790	154	2	0

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

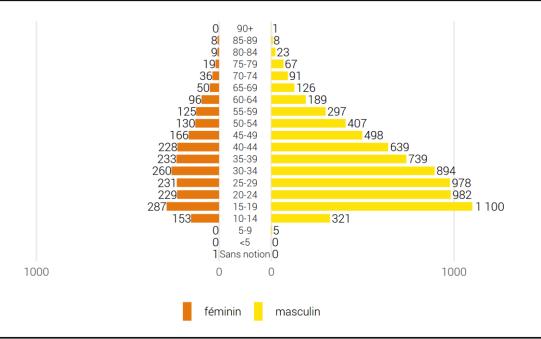
© OFS 2024

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



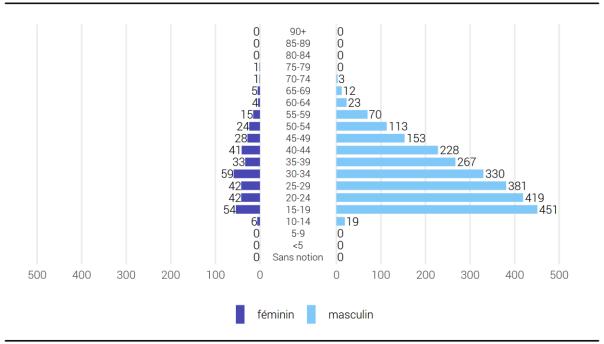
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



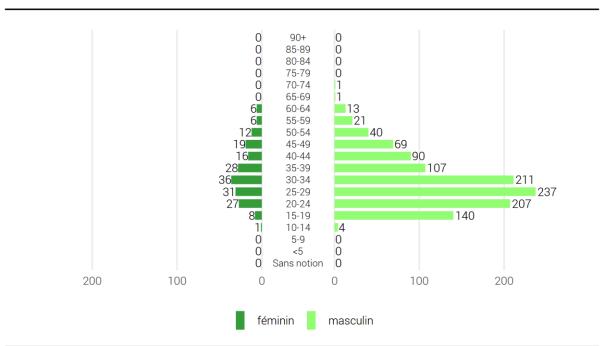
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

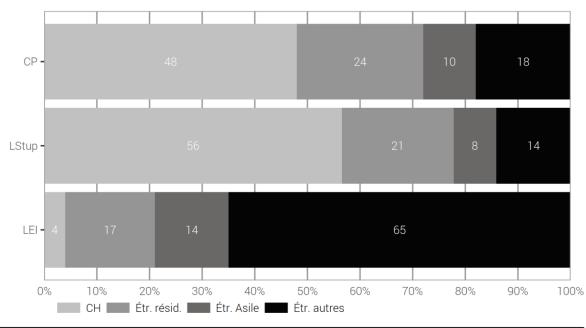
© 0FS 2024



2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- Autorisation de séjour (livret B)
- Autorisation d'établissement (livret C)
- Autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- Personnes admises à titre provisoire (livret F)
- Requérants d'asile (livret N)
- Personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- Autorisation de courte durée (livret L)
- Autorisation frontalière (livret G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce: activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement (déboutés et tenus de quitter le pays)
- Présents illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.



2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

		Statut de séjour		
	Total	Population rési- dente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	9 626	6 955	975	1 69
Suisse	4 612	4 612	_	
Total étrangers	5 014	2 343	975	1 69
Algérie	618	23	246	34
Roumanie	369	77	0	29
Maroc	319	31	128	10
Allemagne	286	209	0	
Italie	266	213	0	
Portugal	190	168	0	;
Türkiye	164	127	25	
Kosovo	164	148	6	
Érythrée	162	96	54	
Ukraine	144	10	124	
Géorgie	140	1	43	
France	138	69	0	
Afghanistan	138	44	84	
Tunisie	134	34	47	
Macédoine du Nord	109	98	1	
Espagne	108	79	0	
Serbie	104	66	9	
Syrie	101	52	41	
Sri Lanka	87	71	13	
Pologne	81	40	0	
Bulgarie	70	35	0	
Somalie	58	24	27	
Irak	51	28	16	
Libye	50	3	22	
Albanie	48	10	0	
Croatie	48	33	1	
Hongrie	44	29	0	
Bosnie et Herzégovine	44	27	0	
Autriche	38	26	0	
Iran	37	22	11	
Brésil	36	34	1	
Slovaquie	34	21	0	
Cameroun	29	24	1	
Nigéria	28	15	5	
Congo (Kinshasa)	27	20	4	
Tchéquie	25	18	0	
Russie	25	10	11	
Angola	24	14	9	
Royaume-Uni	20	15	0	
République dominicaine	18	15	0	



Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

			Statut de séjour		
	Total		Population rési- dente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
gypte		17	9	4	4
Chili		17	9	2	(
Côte d'Ivoire		16	9	0	7
Pays-Bas		15	12	0	3
nde		15	11	0	4
Pakistan		15	9	1	Ę
Guinée		13	3	7	3
Colombie		13	7	0	6
États-Unis		13	4	0	Ş
Moldova		12	4	2	6
₋iban		12	10	0	2
Cuba		11	7	0	4
Kenya		10	9	0	1
Autres nationalités		259	161	30	68

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

		Statut de séjour		
	Total	Population rési- dente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
- otal	2 824	2 175	240	40
Suisse	1 584	1 584	_	
otal étrangers	1 240	591	240	40
Algérie	187	4	68	11
Italie	85	81	0	
Maroc	82	8	31	4
Allemagne	76	61	0	1
Portugal	56	47	0	
Espagne	53	43	0	1
Albanie	51	2	0	4
Tunisie	43	9	17	1
Afghanistan	42	7	32	
Érythrée	41	22	16	
Kosovo	37	35	1	
France	33	15	0	1
Türkiye	32	26	5	
Géorgie	21	0	4	
Hongrie	20	13	0	
Serbie	20	14	2	
Somalie	20	5	14	
Roumanie	19	7	0	
Syrie	19	11	7	
Libye	18	2	7	
Sri Lanka	16	14	2	
Macédoine du Nord	15	15	0	
Pologne	13	7	0	
Slovaquie	13	10	0	
Nigéria	12	1	2	
Bosnie et Herzégovine	10	9	0	
Ukraine	10	1	9	
Brésil	10	9	0	
Autres nationalités	186	113	23	

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

		Statut de séjour		
	Total	Population rési- dente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	1 331	277	191	86
Suisse	47	47	_	
Total étrangers	1 284	230	191	86
Algérie	304	2	69	23
Maroc	128	4	36	8
Roumanie	60	6	0	5
Allemagne	45	21	0	2
Tunisie	44	2	12	3
Géorgie	40	0	9	3
Albanie	37	0	0	3
Italie	36	18	0	1
Türkiye	32	21	4	
Serbie	32	10	0	2
Afghanistan	27	4	13	1
France	24	9	0	•
Pologne	24	7	0	•
Portugal	24	17	0	
Érythrée	23	6	10	
Macédoine du Nord	22	7	0	•
Kosovo	22	10	0	•
Bulgarie	18	8	0	•
Espagne	18	4	0	•
Libye	18	0	5	•
Irak	17	4	3	•
Brésil	16	4	0	•
Bosnie et Herzégovine	15	2	0	•
Cameroun	14	7	1	
Syrie	14	5	2	
Chine	13	3	0	•
Nigéria	12	0	1	
Sri Lanka	12	4	1	
Somalie	11	1	7	
Autres nationalités	182	44	18	1:

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infi	Nombre d'infractions par personne					
	1	2	3	4	5-10	>10	Total
Total mineurs	782	247	129	60	116	33	1 367
Suisses	452	139	69	31	53	16	760
Étrangers	330	108	60	29	63	17	607
résidents	181	57	31	12	27	5	313
relevant de l'asile	86	42	12	8	22	7	177
autres	63	9	17	9	14	5	117
Total adultes	4 372	1 773	763	400	668	282	8 258
Suisses	2 094	840	330	194	275	119	3 852
Étrangers	2 278	933	433	206	393	163	4 406
résidents	1 103	454	209	84	120	60	2 030
relevant de l'asile	358	171	91	44	101	33	798
autres	817	308	133	78	172	70	1 578

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infra	actions par p	ersonne				Total
	1	2	3	4	5-10	>10	Total
Total mineurs	194	45	32	12	13	0	296
Suisses	121	32	20	7	5	0	185
Étrangers	73	13	12	5	8	0	111
résidents	37	3	6	3	3	0	52
relevant de l'asile	19	8	4	0	0	0	31
autres	17	2	2	2	5	0	28
Total adultes	1 287	627	257	150	153	54	2 528
Suisses	684	375	135	81	89	35	1 399
Étrangers	603	252	122	69	64	19	1 129
résidents	301	127	51	27	25	8	539
relevant de l'asile	122	39	22	11	11	4	209
autres	180	86	49	31	28	7	381

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.



2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infra	actions par p	ersonne				Total
	1	2	3	4	5-10	>10	Total
Total mineurs	43	22	3	3	5	3	79
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	43	22	3	3	5	3	79
résidents	1	0	0	0	0	0	1
relevant de l'asile	14	5	0	1	0	0	20
autres	28	17	3	2	5	3	58
Total adultes	736	313	77	37	62	27	1 252
Suisses	41	6	0	0	0	0	47
Étrangers	695	307	77	37	62	27	1 205
résidents	187	34	8	0	0	0	229
relevant de l'asile	97	32	12	3	21	6	171
autres	411	241	57	34	41	21	805

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5.4 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de p	ersonnes pre	évenues			
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	20 489	1 725	343	155	127	27

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.



3 Partie détaillée

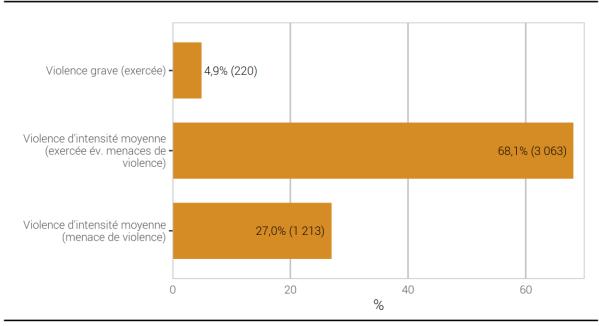
3.1 Infractions de violence

Par «infraction de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total violence	4 041	86,1%	4 496	88,1%	11
Total violence grave (exercée)	210	84,3%	220	88,2%	5
Homicides consommés (art. 111–113/116)	7	100,0%	7	100,0%	C
avec arme à feu	1	100,0%	2	100,0%	100
avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	2	100,0%	-33
avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	_	-100
avec violence physique	1	100,0%	2	100,0%	100
autre instrument	1	100,0%	1	100,0%	(
sans notion/inconnu	0	_	0	_	(
Homicides tentés (art. 111-113/116)	8	100,0%	14	100,0%	7
avec arme à feu	1	100,0%	0	_	-100
avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	10	100,0%	23:
avec arme contondante/d'estoc	0	_	0	_	
avec violence physique	4	100,0%	2	100,0%	-5
autre instrument	0	_	2	100,0%	
sans notion/inconnu	0	_	0	_	
Lésions corporelles graves (art. 122)	95	82,1%	107	80,4%	1
avec arme à feu	1	100,0%	0	· _	-10
avec arme coupante/tranchante	25	84,0%	33	78,8%	3
avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	5	100,0%	40
avec violence physique	53	84,9%	49	87,8%	
autre instrument	14	64,3%	20	60,0%	4
sans notion/inconnu	1	100,0%	0	-	-10
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	-	0	_	
Prise d'otage (art. 185)	0	_	1	0,0%	
Viol (art. 190)	94	86,2%	90	95,6%	
Brigandage (art. 140 ch. 4)	6	50,0%	1	100,0%	-8
otal violence d'intensité moyenne (exercée év. me-	O	30,0 %	'	100,0 %	-0
aces de violence)	2 759	88,7%	3 063	89,4%	1
Lésions corporelles simples (art. 123)	601	86,9%	734	89,2%	2
Voies de fait (art. 126)	1 133	93,2%	1 193	93,0%	
Participation à rixe (art. 133) ¹	91	100,0%	121	100,0%	3
Nombre d'affaires	21	-	22	-	`
Participation à agression (art. 134) ¹	112	85,7%	100	78,0%	-1
Nombre d'affaires	46	-	42		·
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	212	52,8%	211	52,6%	
Contrainte (art. 181)	138	86,2%	240	90,8%	7
Mariage forcé (art. 181a)	1	0,0%	0	-	-10
Séquestration/enlèvement (art. 183)	18	94,4%	26	96,2%	4
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	J-1,-70 _	1	100,0%	_
Contrainte sexuelle (art. 189)	51	88,2%	46	87,0%	-1
Violence ou menace contre les autorités ou les fonc-	31	00,270	40	07,0%	-1
tionnaires (art. 285)	402	97,0%	391	97,2%	-
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	_	0	-	
otal violence d'intensité moyenne (menaces de vio- ence)	1 072	79,7%	1 213	84,7%	1
Menaces (art. 180)	912	92,3%	1 037	95,9%	1
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	160	7,5%	176	19,3%	1

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.



3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

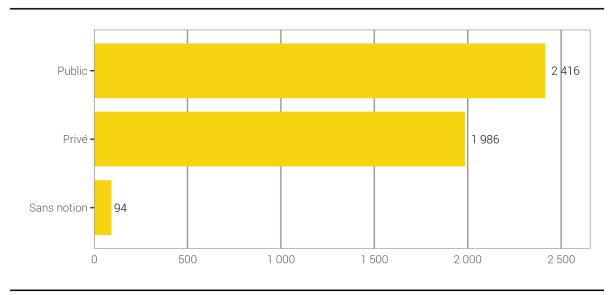
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

G 15



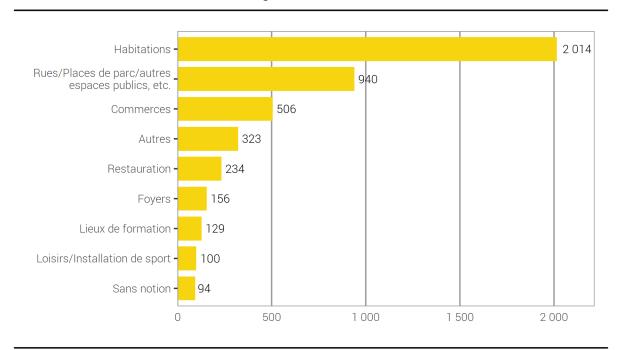
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

Police judiciaire

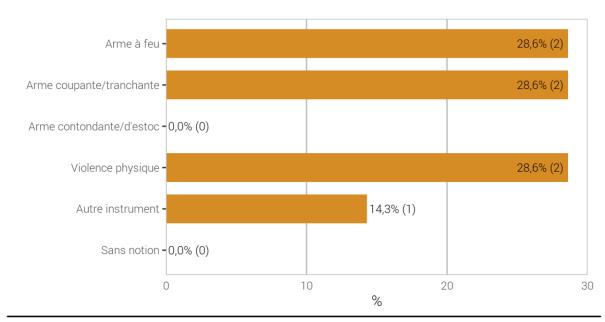


3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés (art. 111-113/116) selon l'instrument

G 17

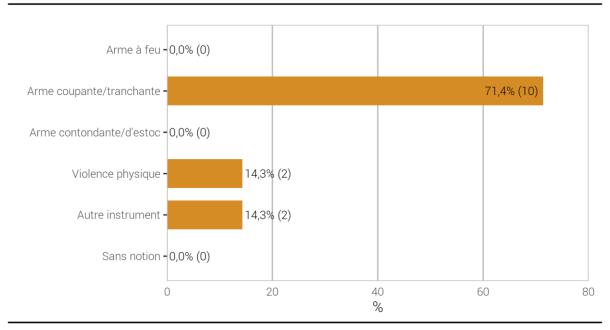


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Homicides tentés (art. 111-113/116) selon l'instrument

G 18



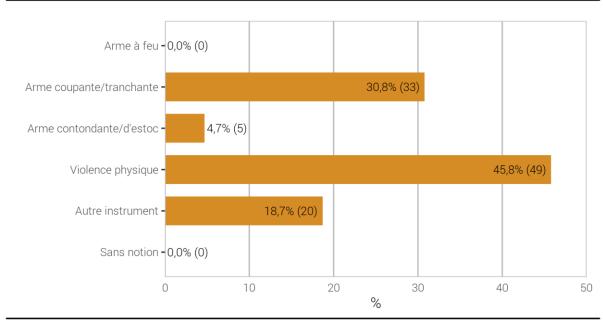
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

T 18

	Total	Âge/Se	xe			Étr./Statu	t
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 732	363	416	1 938	2 233	1 285	914
Total violence grave (exercée)	206	48	44	114	190	109	68
Homicides consommés (art. 111-113/116)	12	2	7	3	12	4	3
avec arme à feu	2	0	0	2	2	1	1
avec arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	1	(
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	(
avec violence physique	8	2	5	1	8	2	2
autre instrument	1	0	1	0	1	0	(
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	C
Homicides tentés (art. 111–113/116)	12	3	3	6	10	9	4
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	C
avec arme coupante/tranchante	9	3	3	3	8	8	3
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	C
avec violence physique	1	0	0	1	1	0	C
autre instrument	2	0	0	2	1	1	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	(
Lésions corporelles graves (art. 122)	97	35	19	43	83	49	27
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	C
avec arme coupante/tranchante	17	7	1	9	12	12	4
avec arme contondante/d'estoc	5	0	1	4	4	3	2
avec violence physique	60	21	16	23	56	30	19
autre instrument	15	7	1	7	11	4	2
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	(
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	(
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	89	10	16	63	89	51	36
Brigandage (art. 140 ch. 4)	1	0	0	1	1	0	C
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 183	297	348	1 523	1 760	1 017	718
Lésions corporelles simples (art. 123)	615	72	98	445	537	290	212
Voies de fait (art. 126)	963	79	114	770	725	472	377
Participation à rixe (art. 133)	106	49	41	16	96	47	21
Participation à agression (art. 134)	74	40	13	21	69	35	26
Brigandage (art. 140 ch. 1-3)	132	66	33	33	123	63	36
Contrainte (art. 181)	236	31	25	165	192	74	56
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	C
Séquestration/enlèvement (art. 183)	28	7	4	17	25	13	10
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	1	0	0	1	1	0	C
Contrainte sexuelle (art. 189)	38	4	8	26	35	16	8
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	279	18	74	187	225	145	60
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	C
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	919	80	105	734	770	448	342
Menaces (art. 180)	886	69	102	715	746	431	328
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	35	11	3	21	26	18	15

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

T 19

		Age			Sexe		
	Total	<18	18-24	>24	М	F	Pers. mor.
Total violence	3 523	466	444	2 560	2 062	1 408	5
Total violence grave (exercée)	218	39	52	127	94	124	(
Homicides consommés (art. 111-113/116)	7	0	3	4	4	3	
avec arme à feu	2	0	0	2	2	0	
avec arme coupante/tranchante	2	0	2	0	1	1	
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	
avec violence physique	2	0	0	2	0	2	
autre instrument	1	0	1	0	1	0	
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	
Homicides tentés (art. 111–113/116)	14	2	4	8	7	7	
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	
avec arme coupante/tranchante	10	1	4	5	6	4	
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	
avec violence physique	2	1	0	1	0	2	
autre instrument	2	0	0	2	1	1	
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	
Lésions corporelles graves (art. 122)	106	19	25	62	82	24	
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	
avec arme coupante/tranchante	33	7	15	11	28	5	
avec arme contondante/d'estoc	4	0	0	4	3	1	
avec violence physique	49	10	7	32	35	14	
autre instrument	20	2	3	15	16	4	
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	
Prise d'otage (art. 185)	1	0	0	1	1	0	
Viol (art. 190)	90	18	20	52	0	90	
Brigandage (art. 140 ch. 4)	1	0	0	1	0	1	
otal violence d'intensité moyenne (exercée év. nenaces de violence)	2 706	354	326	1 993	1 616	1 057	3
Lésions corporelles simples (art. 123)	708	85	97	526	460	248	
Voies de fait (art. 126)	1 128	171	137	820	571	557	
Participation à rixe (art. 133)	10	4	2	4	9	1	
Participation à agression (art. 134)	48	15	14	19	46	2	
Brigandage (art. 140 ch. 1-3)	222	45	46	112	164	39	1
Contrainte (art. 181)	237	43	22	167	94	138	
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	
Séquestration/enlèvement (art. 183)	25	4	5	16	11	14	
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	1	0	0	1	0	1	
Contrainte sexuelle (art. 189)	46	14	10	22	8	38	
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	446	0	19	418	352	85	
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 174	131	148	874	609	544	2
Menaces (art. 180)	998	91	110	791	462	530	(
		41	38				

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



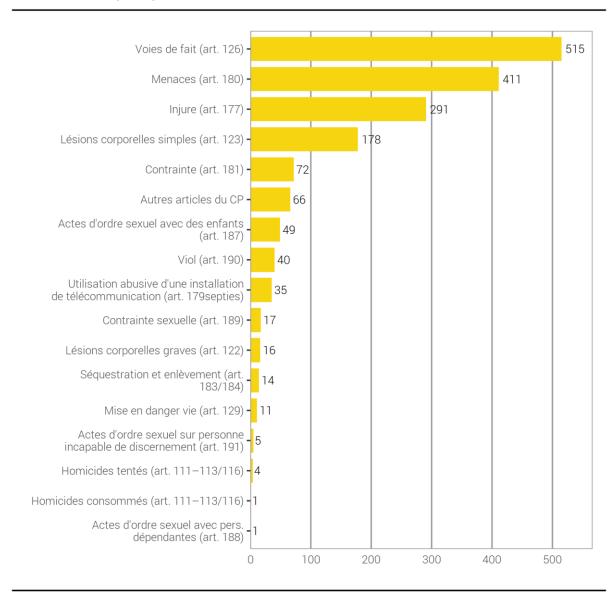
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions, Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2022	2023	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violence domestique	1 498	1 726	15%
Homicides consommés (art. 111-113/116)	5	1	-80%
Homicides tentés (art. 111-113/116)	4	4	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	16	100%
Lésions corporelles simples (art. 123)	156	178	14%
Voies de fait (art. 126)	503	515	2%
Mise en danger vie (art. 129)	4	11	175%
Injure (art. 177)	264	291	10%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179septies)	33	35	6%
Menaces (art. 180)	376	411	9%
Contrainte (art. 181)	22	72	227%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	9	14	56%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	30	49	63%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	1	_
Contrainte sexuelle (art. 189)	10	17	70%
Viol (art. 190)	22	40	82%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discerne- ment (art. 191)	2	5	150%
Autres articles du CP ²	50	66	32%

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

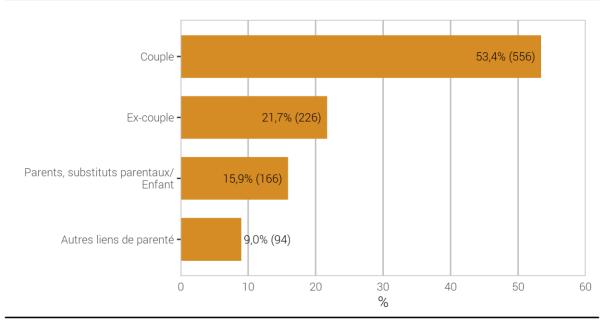


3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

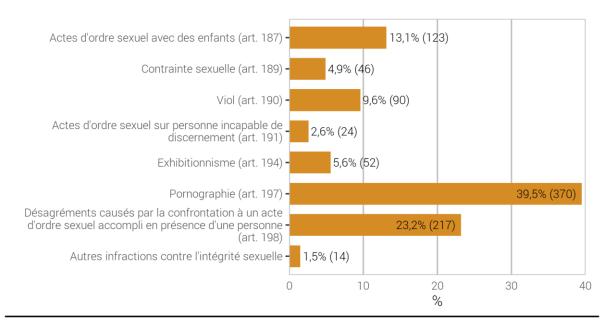


3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total intégrité sexuelle	725	85,4%	936	86,8%	29%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	98	89,8%	123	91,9%	26%
Contrainte sexuelle (art. 189)	51	88,2%	46	87,0%	-10%
Viol (art. 190)	94	86,2%	90	95,6%	-4%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de dis- cernement (art. 191)	28	82,1%	24	87,5%	-14%
Exhibitionnisme (art. 194)	25	64,0%	52	67,3%	108%
Pornographie (art. 197)	259	91,5%	370	89,2%	43%
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une per- sonne (art. 198)	152	73,0%	217	79,7%	43%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	18	100,0%	14	100,0%	-22%

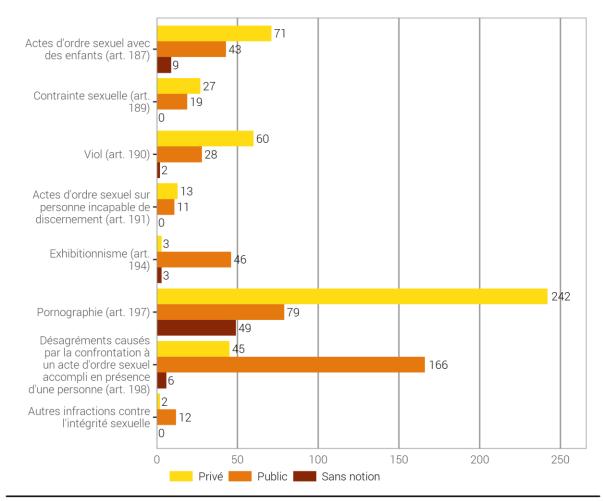
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 23



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

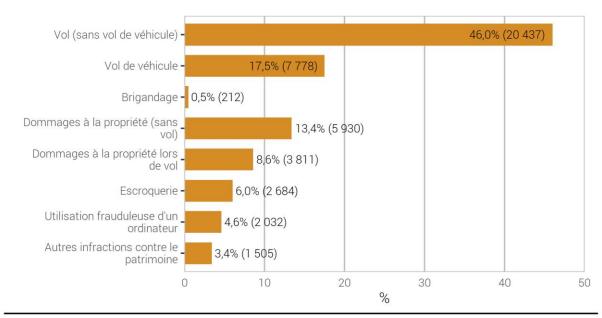


3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total patrimoine	35 042	24,1%	44 389	24,0%	27%
Appropriation illégitime (art. 137)	257	16,3%	268	33,6%	4%
Abus de confiance (art. 138)	105	86,7%	148	90,5%	41%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	15 120	32,9%	20 437	33,3%	35%
Vol de véhicule (art. 139)	6 233	4,3%	7 778	4,6%	25%
Brigandage (art. 140)	218	52,8%	212	52,8%	-3%
Soustraction de chose (art. 141)	55	83,6%	66	87,9%	20%
Soustraction de données (art. 143)	130	6,9%	149	5,4%	15%
Accès indu à système informatique (art. 143bis)	101	5,0%	97	7,2%	-4%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	5 774	11,8%	5 930	14,6%	3%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	3 044	16,8%	3 811	18,4%	25%
Escroquerie (art. 146)	2 104	42,3%	2 684	23,2%	28%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	1 190	27,3%	2 032	18,0%	71%
Filouterie d'auberge (art. 149)	40	95,0%	45	91,1%	13%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	56	78,6%	45	84,4%	-20%
Extorsion et chantage (art. 156)	160	7,5%	176	19,3%	10%
Gestion déloyale (art. 158)	15	86,7%	15	93,3%	0%
Détournement de salaire (art. 159)	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Recel (art. 160)	152	95,4%	230	95,2%	51%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	21	95,2%	22	86,4%	5%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	59	94,9%	22	95,5%	-63%
Autres infractions contre le patrimoine	204	69,6%	220	67,7%	8%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

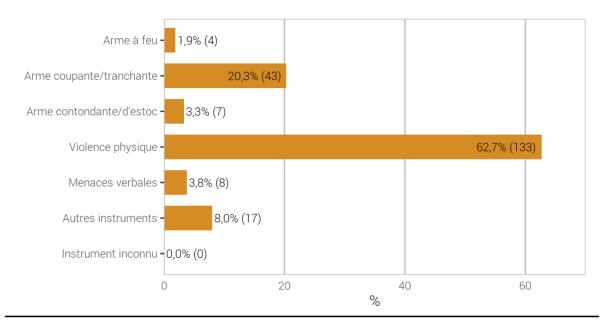


3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total brigandage (art. 140)	218	52,8%	212	52,8%	-3%
Arme à feu	8	37,5%	4	50,0%	-50%
Arme coupante/tranchante	47	48,9%	43	76,7%	-9%
Arme contondante/d'estoc	3	100,0%	7	42,9%	133%
Violence physique	141	53,9%	133	45,9%	-6%
Menaces verbales	9	66,7%	8	62,5%	-11%
Autres instruments	8	50,0%	17	47,1%	113%
Instrument inconnu	2	0,0%	0	_	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

Police judiciaire

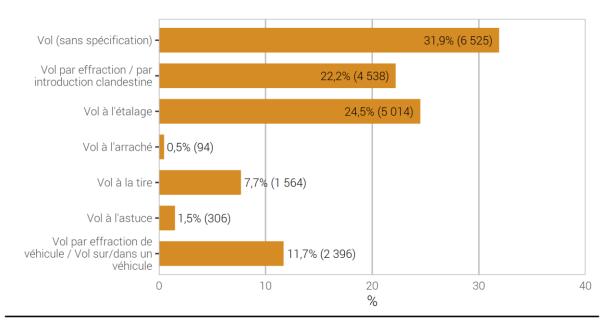


3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 26



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.



3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2022		2023			
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence	
Total vols (sans vols de véhicule)	15 120	32,9%	20 437	33,3%	35%	
Vol (sans spécification)	5 653	14,1%	6 525	14,7%	15%	
Vol par effraction	2 194	16,2%	2 805	15,8%	28%	
Vol par introduction clandestine	932	15,0%	1 733	20,5%	86%	
Vol à l'étalage	3 889	86,6%	5 014	88,5%	29%	
Vol à l'arraché	66	10,6%	94	17,0%	42%	
Vol à la tire	875	8,9%	1 564	9,1%	79%	
Vol à l'astuce	241	20,3%	306	14,1%	27%	
Vol par effraction de véhicule	374	13,1%	583	16,1%	56%	
Vol sur/dans un véhicule ³	896	14,5%	1 813	17,2%	102%	

³Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un Topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

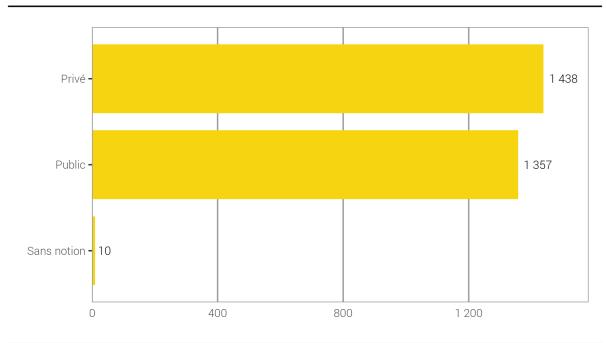
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

G 27



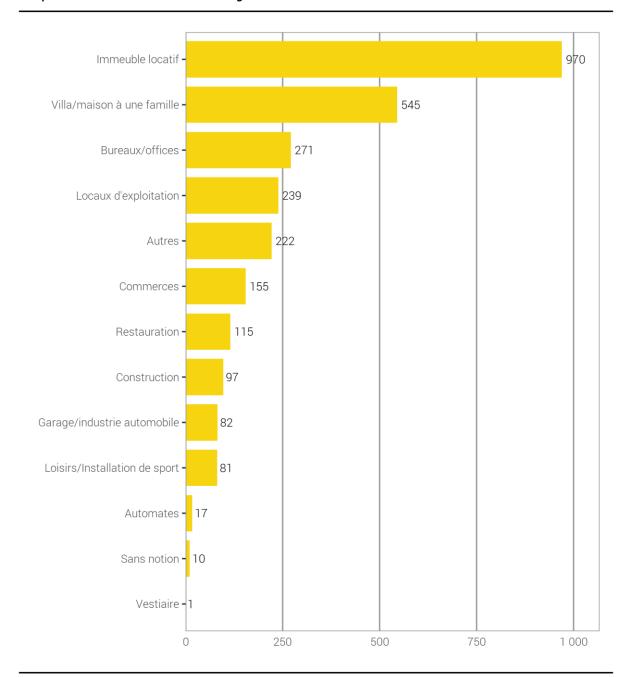
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

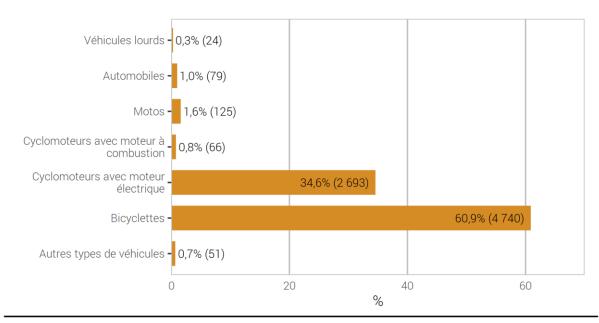


3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total vol de véhicules	6 233	4,3%	7 778	4,6%	25%
Véhicules lourds	21	42,9%	24	29,2%	14%
Automobiles	64	37,5%	79	38,0%	23%
Motos	36	13,9%	125	13,6%	247%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	75	5,3%	66	15,2%	-12%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	1 569	2,8%	2 693	5,0%	72%
Bicyclettes	4 428	4,0%	4 740	3,0%	7%
Autres types de véhicules	40	5,0%	51	27,5%	28%

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

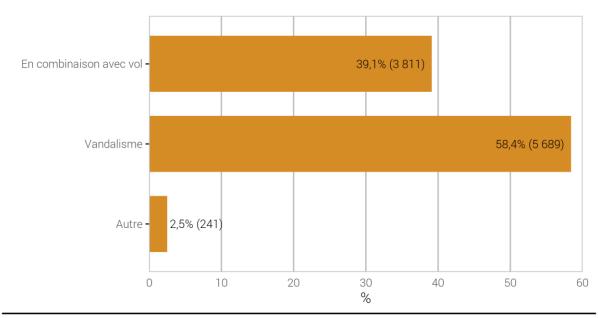


3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

L'art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (p. ex. vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2022		2023			
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence	
otal dommages à la propriété	8 818	13,5%	9 741	16,1%	10%	
En combinaison avec vol	3 044	16,8%	3 811	18,4%	25%	
Vandalisme	5 531	11,0%	5 689	13,6%	3%	
Autre	243	31,3%	241	40,2%	-1%	

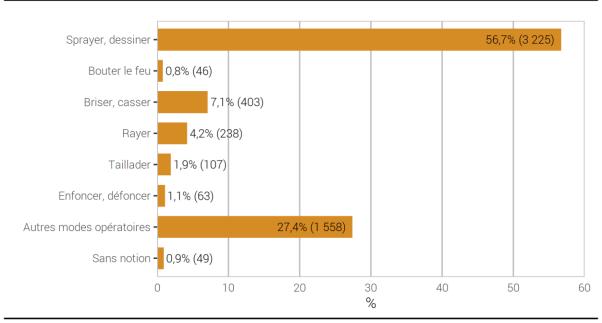
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire

G 31

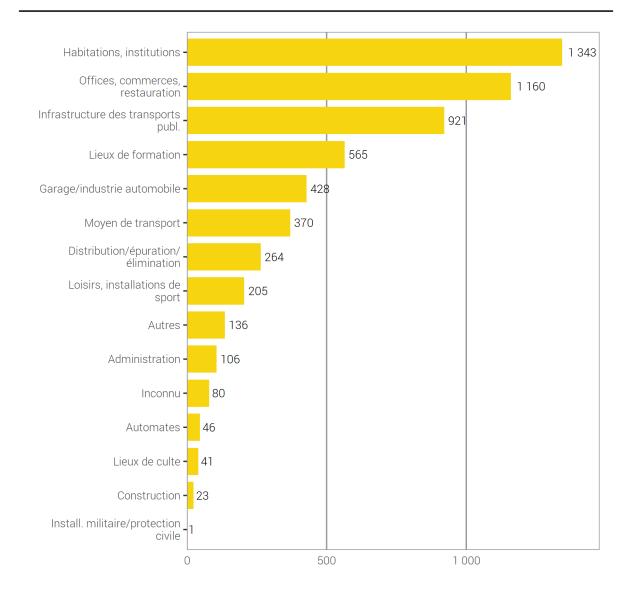


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit G 32



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

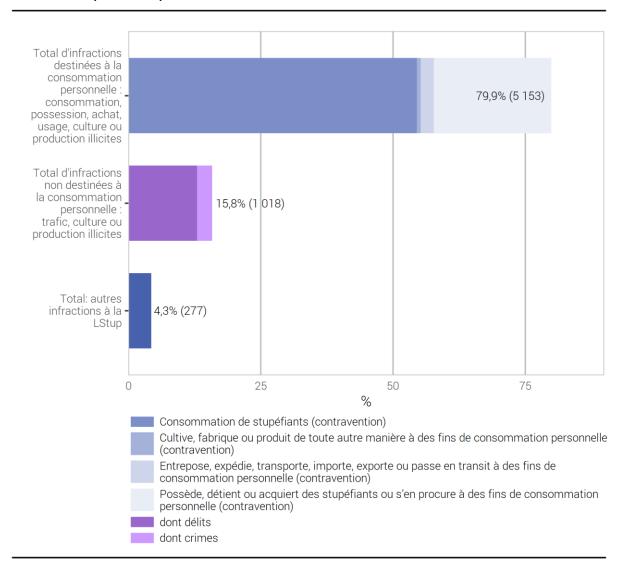


3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 27

	2022		2023		
	Infrac- tions	Élu- cida-	Infrac- tions	Élu- cida-	Diff.
Total global	6 114	99,0%	6 448	98,3%	5%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle :					
consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	4 867	99,4%	5 153	98,8%	6%
Consommation de stupéfiants	3 486	99,9%	3 516	100,0%	1%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de		•		•	
consommation personnelle	42	100,0%	44	100,0%	5%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	119	95,8%	159	97,5%	34%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	1 220	98,2%	1 434	95,9%	18%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	1 094	97,3%	1 018	95,6%	-7%
dont délits	815	97,9%	835	95,0%	2%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	43	100,0%	57	98,2%	33%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	52	92,3%	51	90,2%	-2%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre ma- nière à un tiers ou en met dans le commerce	344	97,7%	289	99,3%	-16%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	369	98,6%	409	92,2%	11%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	_	0	_	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	2	100,0%	2	50,0%	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stu- péfiants à une personne de moins de 18 ans	5	100,0%	22	100,0%	340%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	-	5	80,0%	_
dont crimes	279	95,3%	183	98,4%	-34%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	21	95,2%	7	100,0%	-67%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre ma- nière à un tiers ou en met dans le commerce	144	97,2%	91	97,8%	-37%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	109	92,7%	82	98,8%	-25%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	_	1	100,0%	-
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	_	0	-	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	_	0	_	0%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	_	0	_	0%
Total: autres infractions à la LStup	153	100,0%	277	99,3%	81%
Autres contraventions	5	100,0%	8	100,0%	60%
Autres délits	148	100,0%	269	99,3%	82%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

Police judiciaire



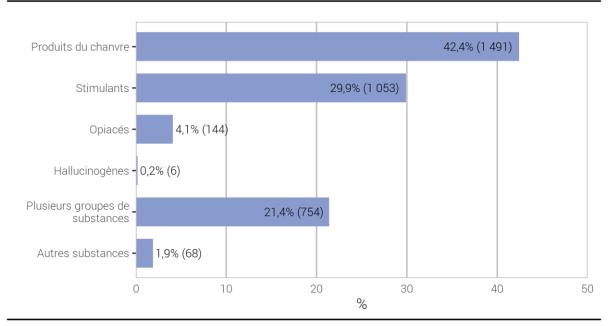
3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donnée de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34

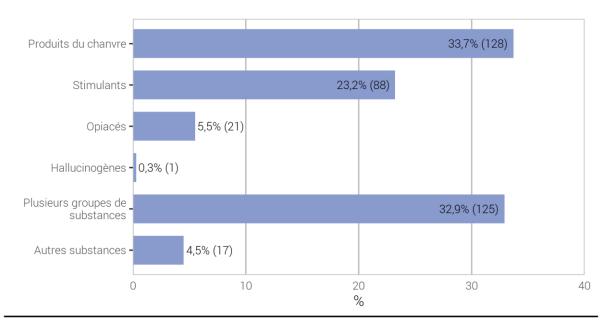


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.9.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 28

		Catég	orie d'â	ge								
	Total	<10	10- 14	15- 17	18- 19	20- 24	25- 29	30- 39	40- 49	50- 59	60+	Sans no-
Suisses	1 117	0	9	133	110	184	145	246	164	100	26	0
Étrangers	1 009	0	9	87	89	183	190	262	141	43	5	0
résidents	441	0	6	36	32	67	59	125	78	33	5	0
relevant de l'asile	217	0	2	24	23	52	59	42	12	3	0	0
autres	351	0	1	27	34	64	72	95	51	7	0	0
Suissesses	214	0	4	27	8	28	22	55	40	27	3	0
Étrangères	70	0	1	6	7	10	8	17	15	4	2	0
résidents	59	0	1	5	7	7	7	13	15	2	2	0
relevant de l'asile	5	0	0	1	0	2	0	1	0	1	0	0
autres	6	0	0	0	0	1	1	3	0	1	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

3.9.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 29

		Catégo	orie d'â	ge								
	Total	<10	10- 14	15- 17	18- 19	20- 24	25- 29	30- 39	40- 49	50- 59	60+	Sans no-
Suisses	166	0	1	18	14	22	19	37	31	21	3	0
Étrangers	145	0	1	12	18	35	25	28	16	8	2	0
résidents	50	0	1	10	5	6	2	13	5	6	2	0
relevant de l'asile	17	0	0	1	3	4	4	3	2	0	0	0
autres	78	0	0	1	10	25	19	12	9	2	0	0
Suissesses	22	0	0	2	1	6	1	4	4	4	0	0
Étrangères	7	0	0	0	0	0	1	2	1	1	2	0
résidents	5	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 30

Enregistrements (affaires)							Total	
	1	2	3	4	5-10	>10	Iotai	
Total mineurs	243	36	10	3	4	0	296	
Suisses	156	21	7	1	0	0	185	
Étrangers	87	15	3	2	4	0	111	
résidents	46	5	1	0	0	0	52	
relevant de l'asile	23	8	0	0	0	0	31	
autres	18	2	2	2	4	0	28	
Total adultes	2 019	288	81	43	79	18	2 528	
Suisses	1 121	154	39	18	55	12	1 399	
Étrangers	898	134	42	25	24	6	1 129	
résidents	440	58	18	10	9	4	539	
relevant de l'asile	156	31	8	8	4	2	209	
autres	302	45	16	7	11	0	381	

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

T 31

	2022	2023	Différence
Total décès dus à la drogue	3	6	100%
Hommes	3	5	67%
Femmes	0	1	_
Adultes	3	6	100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses	3	0	-100%
Étrangers	0	6	_

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.



3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 32

					1 02
	Affaires	Pièces/ta- blettes/doses/joi nts	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	35	54	0,586	_	_
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	19	_	_	_	23 083
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	34	_	0,89	_	8 110
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	15	_	3,751	_	458
Haschisch	313	9	45,192	_	_
Huile de haschisch	5	_	0,297	_	
Marijuana	389	88	276,92	_	71
Cannabinoïdes de synthèse	3	_	0,086	_	_
Stimulants					
Amphétamine	106	-	2,297	12	_
Crack	3	-	0,003	_	_
Ecstasy	95	1 299	0,132	_	_
Khat	0	_	_	_	_
Feuilles de coca	2	-	0,083	_	_
Cocaïne	850	-	8,726	_	_
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	66 0	257	0,167	_	_
Méphédrone MDPV	2	_	0,01	_	_
	2	_	0,01	_	_
Opiacés					
Héroïne	365	_	40,771	_	_
Morphine-/héroïne-base	4	24	0,002	_	_
Opium Méthodone	4	_	0,213	-	_
Méthadone Autres produits de substitution	9	4 68	0,013 0,007	86	_
	O	00	0,007	_	_
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	26	_	5,588	_	_
LSD	27	508	0,007	1	_
Mescaline	1 5	100	0.01	_	_
Autres hallucinogènes	5	100	0,01	_	_
Autres substances					
GHB/GBL	7	_	0,199	82	_
Autres substances stupéfiantes	13	69	0,271	155	_
Matières premières et produits ayant un effet pré- sumé semblable à celui des stupéfiants (Swiss- medic tableau e)	3	-	0,058	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	238	5 742	0,135	315	-
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	9		0,002	-	-
Substances de coupage	37		29,337	_	-
Substance pas encore connue	20	62	1,406	86	-

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

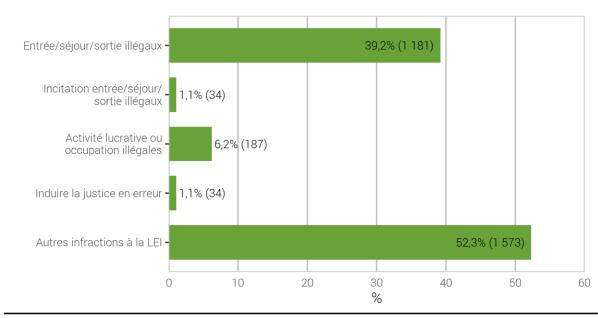


3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 33

	2022		2023			
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence	
Total général infractions à la LEI	2 030	100,0%	3 009	100,0%	48%	
Total entrée/séjour/sortie illégaux	755	100,0%	1 181	100,0%	56%	
Entrée illégale (y.c. par négligence)	241	100,0%	387	100,0%	61%	
Séjour illégal (y.c. par négligence)	513	100,0%	790	100,0%	54%	
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	_	4	100,0%	_	
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	_	-100%	
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	52	100,0%	34	100,0%	-35%	
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	49	100,0%	33	100,0%	-33%	
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	1	100,0%	1	100,0%	0%	
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	2	100,0%	0	_	-100%	
Total activité lucrative ou occupation illégaux	224	100,0%	187	99,5%	-17%	
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négli- gence)	125	100,0%	121	100,0%	-3%	
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	14	100,0%	7	100,0%	-50%	
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	80	100,0%	54	98,1%	-33%	
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	5	100,0%	5	100,0%	0%	
Total induire la justice en erreur	36	100,0%	34	100,0%	-6%	
Induire la justice en erreur	33	100,0%	30	100,0%	-9%	
Comportement frauduleux dans le domaine de ma- riage blanc	3	100,0%	4	100,0%	33%	
Total autres infractions à la LEI	963	100,0%	1 573	100,0%	63%	
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	738	100,0%	1 288	100,0%	75%	
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	139	100,0%	165	100,0%	19%	
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	9	100,0%	17	100,0%	89%	
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	6	100,0%	15	100,0%	150%	
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	57	100,0%	68	100,0%	19%	
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	_	0	_	0%	
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	1	100,0%	1	100,0%	0%	
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	13	100,0%	19	100,0%	46%	
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	_	0	_	0%	

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

Police judiciaire



3.11 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire». La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 34

	2022	2023	
	Infractions	Infractions	Différence
Total criminalité numérique	3 502	5 698	63%
Soustraction de données (art. 143)	106	133	25%
Accès indu à système informatique (art. 143bis)	84	72	-14%
Détérioration de données (art. 144bis)	35	49	40%
Escroquerie (art. 146)	1 671	2 263	35%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	418	1 023	145%
Extorsion et chantage (art. 156)	143	127	-11%
Diffamation (art. 173)	6	3	-50%
Calomnie (art. 174)	14	6	-57%
Injure (art. 177)	6	2	-67%
Violation domaine secret ou privé (art. 179quater)	0	2	_
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	6	0	-100%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	8	13	63%
Usurpation d'identité (art. 179 decies)4	_	7	_
Menaces (art. 180)	7	1	-86%
Contrainte (art. 181)	2	7	250%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	12	17	42%
Pornographie (art. 197)	238	348	46%
Faux dans les titres (art. 251)	31	87	181%
Blanchiment d'argent (art. 305bis)	714	1 532	115%
Autres articles du CP ⁵	1	6	500%

⁴L'art. 179^{decies} CP (usurpation d'identité) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

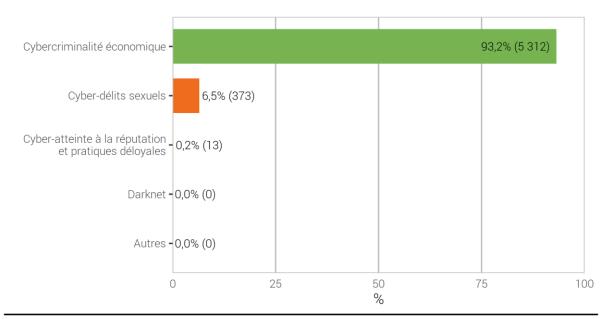
⁵Recel (art. 160), Violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), Désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), Entrave aux services d'intérêt général (art. 239), Faux dans les certificats (art. 252), Discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), Violation du secret de fonction (art. 320), Violation du secret professionnel (art. 321), Violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), Violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).



3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 35

	2022	2022		2023		
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence	
Total	3 502	36,1%	5 698	22,0%	63%	
Cybercriminalité économique ⁶	3 217	31,3%	5 312	17,2%	65%	
Phishing	346	2,6%	447	0,7%	29%	
Hacking: pénétrer un système informatique de force	17	11,8%	5	40,0%	-71%	
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	51	2,0%	71	0,0%	39%	
Malware – Ransomware	22	4,5%	32	3,1%	45%	
Malware – Cheval de Troie e-banking	1	0,0%	0	_	-100%	
Malware – Spyware	3	0,0%	2	100,0%	-33%	
Malware - Rogueware/Scareware	1	0,0%	0	_	-100%	
Malware – Botnet	0	_	0	_	0%	
DDoS	1	0,0%	0	_	-100%	
Cyber-escroquerie	1 940	31,6%	3 104	12,8%	60%	
dont: CEO/BEC Fraud	18	5,6%	46	2,2%	156%	
dont: magasins en ligne frauduleux	19	42,1%	39	25,6%	105%	
dont: fausses annonces immobilières	33	6,1%	50	2,0%	52%	
dont: fausses requêtes d'aide	3	0,0%	17	11,8%	467%	
dont: fraude à la commission	30	23,3%	64	10,9%	113%	
dont: arnaque au faux support technique	130	1,5%	196	2,6%	51%	
dont: Romance Scam	57	8,8%	81	4,9%	42%	
dont: petites annonces – objet vendu non payé	76	26,3%	111	11,7%	46%	
dont: petites annonces – objet payé non livré	1 045	42,8%	1 205	17,8%	15%	
dont: abus d'identité/de systèmes de paiement per- sonnels pour commettre des fraudes	331	18,4%	1 060	9,7%	220%	
dont: fraude à l'investissement en ligne	96	9,4%	202	11,4%	110%	
dont: autre cyber-escroquerie	102	51,0%	33	39,4%	-68%	
Money/package mules	689	54,6%	1 519	33,4%	120%	
Sextorsion (money)	141	2,8%	120	0,8%	-15%	
Vol de crypto-monnaies	5	0,0%	12	0,0%	140%	
Cyber-délits sexuels	245	93,1%	373	89,3%	52%	
Pornographie interdite	219	95,0%	299	91,3%	37%	
Grooming	20	90,0%	45	86,7%	125%	
Sextorsion (sexe)	5	20,0%	21	61,9%	320%	
Live Streaming	1	100,0%	8	100,0%	700%	
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	40	72,5%	13	69,2%	-68%	
Cybersquatting	0	_	1	0,0%	_	
Cyber-atteinte à la réputation (business)	2	50,0%	4	75,0%	100%	
Cyberbullying/Cybermobbing	38	73,7%	8	75,0%	-79%	
Darknet	0	-	0	-	0%	
Commerce illégal sur le darknet	0	-	0	-	0%	
Autres	0	-	0	-	0%	
Data leaking	0	_	0	_	0%	

⁶Suite à l'introduction d'un contrôle de qualité supplémentaire dans le canton de Berne, quelques centaines d'infractions de cybercriminalité économique de 2022 apparaîtront dans la statistique policière de la criminalité 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi¹

T 36

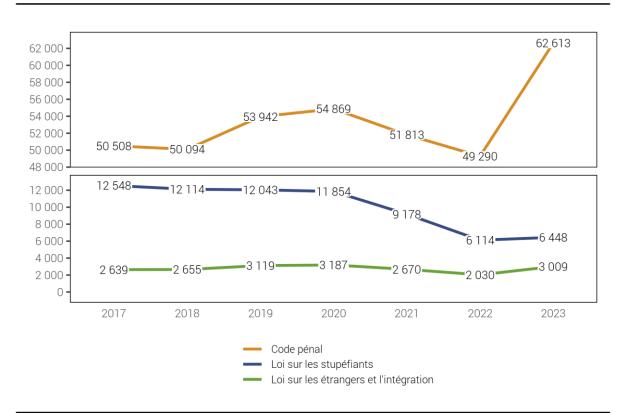
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Code pénal (CP)	50 508	50 094	53 942	54 869	51 813	49 290	62 613
Loi sur les stupéfiants (LStup)	12 548	12 114	12 043	11 854	9 178	6 114	6 448
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2 639	2 655	3 119	3 187	2 670	2 030	3 009

¹En raison d'une erreur technique rare et jusqu'à maintenant inconnue, certains cas au cours des dernières années ont été comptabilisés dans les statistiques de plusieurs années. L'erreur a été constatée en janvier 2022 et le nombre d'infractions selon le CP, la LStup et la LEI a ensuite été vérifié. La vérification des chiffres a montré que les différences pour le total des lois individuelles en raison de ce double comptage des cas étaient minimes au cours des dernières années (de 0,0 à 1,6%). L'erreur a pu être corrigée pour la statistique 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

Infractions selon la loi G 38



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

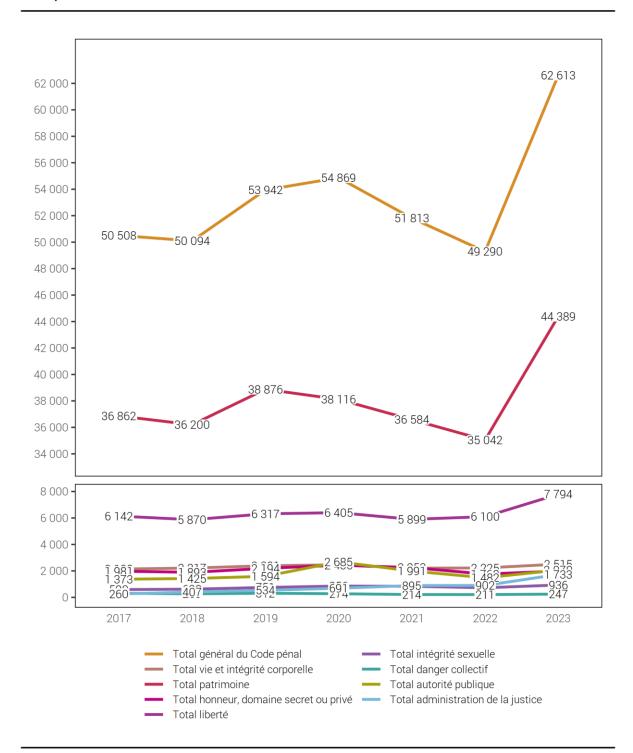
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général du Code pénal	50 508	50 094	53 942	54 869	51 813	49 290	62 613
Total vie et intégrité corporelle	2 139	2 217	2 391	2 466	2 208	2 225	2 515
Homicides consommés (art. 111–113/116)	6	7	3	6	3	7	7
Homicides tentés (art. 111-113/116)	3	6	8	7	10	8	14
Lésions corporelles graves (art. 122)	81	45	65	82	77	95	107
Lésions corporelles simples (art. 123)	615	611	682	652	478	601	734
Total patrimoine	36 862	36 200	38 876	38 116	36 584	35 042	44 389
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	15 151	14 685	16 153	15 139	14 475	15 120	20 437
dont vol par effraction	3 474	2 932	3 004	2 815	2 389	2 194	2 805
dont vol à l'arraché	71	84	106	93	97	66	94
Vol de véhicule (art. 139)	6 463	6 821	6 814	6 252	6 168	6 233	7 778
Brigandage (art. 140)	199	190	237	280	226	218	212
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	7 425	7 126	7 697	8 405	7 639	5 774	5 930
Escroquerie (art. 146)	1 513	1 836	1 949	2 136	2 500	2 104	2 684
Extorsion et chantage (art. 156)	80	97	90	92	140	160	176
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	173	136	225	254	223	138	109
Total honneur, domaine secret ou privé	1 981	1 893	2 194	2 430	2 253	1 760	1 989
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	298	318	308	349	258	219	271
Total liberté	6 142	5 870	6 317	6 405	5 899	6 100	7 794
Menaces (art. 180)	878	943	1 028	1 186	1 033	912	1 037
Contrainte (art. 181)	228	164	141	151	149	138	240
Traite d'êtres humains (art. 182)	1	7	0	4	1	12	6
Séquestration et enlèvement (art. 183)	19	25	42	23	15	18	26
Violation de domicile sans vol (art. 186)	449	571	628	640	665	779	861
Total intégrité sexuelle	590	620	751	856	838	725	936
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	97	83	107	110	110	98	123
Viol (art. 190)	78	70	73	87	84	94	90
Exhibitionnisme (art. 194)	48	56	44	57	55	25	52
Pornographie (art. 197)	153	163	300	337	291	259	370
Total danger collectif	312	269	312	274	214	211	247
Incendie intentionnel (art. 221)	90	81	84	74	61	65	97
Total autorité publique	1 373	1 425	1 594	2 685	1 991	1 482	2 070
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	503	445	630	630	622	402	391
Total administration de la justice	260	407	534	691	895	902	1 733
Blanchiment d'argent (art. 305bis)	134	254	389	534	772	775	1 575
Autres infractions du Code pénal	849	1 193	973	946	931	843	940

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



Code pénal: sélection de titres

G 39



Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.2 Code pénal: infractions par arrondissement administratif

Code pénal: infractions par arrondissement administratif

T 38

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	23 425	24 297	26 298	27 034	24 302	23 841	30 863
Arrondissement administratif Biel/Bienne	8 411	8 045	9 092	9 794	9 677	8 616	9 373
Arrondissement administratif Thoune	3 780	3 434	3 625	3 590	3 623	3 155	4 958
Arrondissement administratif Emmental	3 068	2 887	2 940	3 077	2 838	2 850	3 581
Arrondissement administratif Haute-Argovie	2 610	2 839	2 789	2 632	2 855	2 527	3 425
Arrondissement administratif Seeland	2 584	2 355	2 613	2 753	2 971	2 878	3 365
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 071	2 035	2 051	1 653	1 555	1 831	2 592
Arrondissement administratif Jura bernois	2 283	1 943	2 203	2 188	2 213	1 687	2 198
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 432	1 216	1 292	1 127	1 019	1 042	1 297
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	400	431	439	570	467	448	579
Unbekannt BE	444	612	600	451	293	415	382

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Berne	14 625	16 020	17 325	17 882	16 237	15 980	20 419
Biel/Bienne	6 088	5 965	6 701	7 186	7 076	6 167	6 850
Thun	2 377	2 232	2 253	2 360	2 348	2 064	3 099
Köniz	1 749	1 573	1 744	1 882	1 374	1 371	2 061
Burgdorf	896	960	890	1 029	964	915	1 210
Langenthal	889	1 111	1 051	925	1 048	886	1 184
Lyss	697	717	871	922	922	993	1 093
Ostermundigen	728	687	718	667	783	654	1 011
Interlaken	841	779	833	606	530	610	905
Spiez	611	571	530	484	430	477	609
Nidau	601	538	521	632	614	585	586
Steffisburg	397	366	412	397	407	310	586
Münsingen	391	439	583	565	553	382	581
Muri bei Bern	563	499	594	573	473	410	554
Ittigen	431	450	505	463	383	416	481
Moutier	389	378	428	402	435	395	479
Zollikofen	467	473	415	594	415	531	455
Münchenbuchsee	373	267	270	269	270	376	432
Herzogenbuchsee	246	296	258	262	300	233	387
Belp	332	331	361	314	282	288	384
Lengnau (BE)	246	195	237	274	281	274	383
Worb	342	357	370	390	425	401	354
Pieterlen	260	159	238	192	293	250	329
Kirchberg (BE)	229	191	216	249	232	214	328
Saanen	230	248	260	274	226	217	322
Langnau im Emmental	302	292	272	242	243	217	271
Brügg	310	272	288	389	315	275	263
Moosseedorf	186	259	206	272	246	244	263
Uetendorf	217	116	206	198	180	123	261
Aarberg	213	188	209	235	277	183	258
Tavannes	184	155	165	215	141	177	243
Saint-Imier	330	225	295	250	271	180	242
Heimberg	190	181	182	158	173	214	239
Niederbipp	188	173	157	159	233	178	232
Grindelwald	142	113	180	98	102	187	228
Matten bei Interlaken	104	163	127	78	106	97	227
Urtenen-Schönbühl	245	201	315	295	244	212	227
Ins	152	180	126	205	201	191	221
Huttwil	228	178	161	156	195	165	211
Wohlen bei Bern	215	206	293	197	207	120	211
Autres communes	12 304	11 390	12 176	11 929	11 378	11 128	13 934

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

T 40

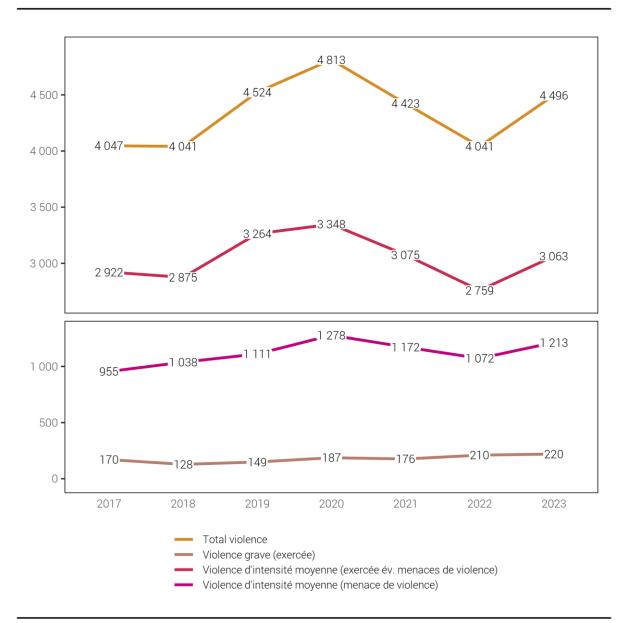
							1 40
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total violence	4 047	4 041	4 524	4 813	4 423	4 041	4 496
Total violence grave (exercée)	170	128	149	187	176	210	220
Homicides consommés (art. 111-113/116)	6	7	3	6	3	7	7
avec arme à feu	1	0	1	1	0	1	2
avec arme coupante/tranchante	3	4	1	2	0	3	2
avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	1	1	1	0
avec violence physique	0	2	1	1	1	1	2
autre instrument	2	0	0	1	1	1	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111-113/116)	3	6	8	7	10	8	14
avec arme à feu	0	1	0	1	2	1	0
avec arme coupante/tranchante	2	3	7	4	5	3	10
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	1	1	0	3	4	2
autre instrument	0	1	0	2	0	0	2
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	81	45	65	82	77	95	107
avec arme à feu	1	0	1	1	0	1	0
avec arme coupante/tranchante	11	14	17	11	24	25	33
avec arme contondante/d'estoc	2	2	3	13	7	1	5
avec violence physique	54	20	26	37	36	53	49
autre instrument	12	8	11	18	10	14	20
sans notion/inconnu	1	1	7	2	0	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	1
Viol (art. 190)	78	70	73	87	84	94	90
Brigandage (art. 140 ch. 4)	2	0	0	5	2	6	1
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 922	2 875	3 264	3 348	3 075	2 759	3 063
Lésions corporelles simples (art. 123)	615	611	682	652	478	601	734
Voies de fait (art. 126)	1 081	1 200	1 262	1 270	1 321	1 133	1 193
Participation à rixe (art. 133) ²	140	110	103	158	87	91	121
Nombre d'affaires	28	22	25	25	19	21	22
Participation à agression (art. 134) ²	84	79	116	136	123	112	100
Nombre d'affaires	31	32	41	45	46	46	42
Brigandage (art. 140 ch. 1-3)	197	190	237	275	224	212	211
Contrainte (art. 181)	228	164	141	151	149	138	240
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	1	2	0	1	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	19	25	42	23	15	18	26
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	1	0	0	2	0	0	1
Contrainte sexuelle (art. 189)	51	49	43	49	55	51	46
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	503	445	630	630	622	402	391
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	3	2	7	0	1	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	955	1 038	1 111	1 278	1 172	1 072	1 213
Menaces (art. 180)	878	943	1 028	1 186	1 033	912	1 037
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	77	95	83	92	139	160	176

²Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



Infractions de violence G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total infractions de violence domestique	1 156	1 232	1 292	1 557	1 497	1 498	1 726
Homicides consommés (art. 111-113/116)	6	3	2	4	1	5	1
Homicides tentés (art. 111-113/116)	0	1	5	1	8	4	4
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	2	7	7	7	8	16
Lésions corporelles simples (art. 123)	82	87	104	133	115	156	178
Voies de fait (art. 126)	432	459	456	544	601	503	515
Mise en danger vie (art. 129)	4	4	2	4	3	4	11
Injure (art. 177)	173	197	203	258	234	264	291
Utilisation abusive d'une installation de télécom- munication (art. 179 ^{septies})	27	26	35	29	26	33	35
Menaces (art. 180)	287	322	331	394	367	376	411
Contrainte (art. 181)	49	29	23	30	20	22	72
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	5	6	13	17	3	9	14
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	19	27	25	27	37	30	49
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	1	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (art. 189)	9	7	9	14	12	10	17
Viol (art. 190)	21	19	21	33	25	22	40
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	2	0	1	3	2	5
Autres articles du CP ³	39	40	56	61	35	50	66

³Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	0047	0040	0040	0000	0004	0000	0000
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total patrimoine	36 862	36 200	38 876	38 116	36 584	35 042	44 389
Appropriation illégitime (art. 137)	221	290	212	213	168	257	268
Abus de confiance (art. 138)	150	156	161	203	99	105	148
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	15 151	14 685	16 153	15 139	14 475	15 120	20 437
Vol de véhicule (art. 139)	6 463	6 821	6 814	6 252	6 168	6 233	7 778
Brigandage (art. 140)	199	190	237	280	226	218	212
Soustraction de chose (art. 141)	56	40	62	57	40	55	66
Soustraction de données (art. 143)	141	144	105	105	137	130	149
Accès indu à système informatique (art. 143bis)	41	44	82	60	76	101	97
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	7 425	7 126	7 697	8 405	7 639	5 774	5 930
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	4 354	3 575	3 657	3 479	2 966	3 044	3 811
Escroquerie (art. 146)	1 513	1 836	1 949	2 136	2 500	2 104	2 684
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	516	656	864	962	1 278	1 190	2 032
Filouterie d'auberge (art. 149)	59	51	52	48	44	40	45
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	45	51	53	38	62	56	45
Extorsion et chantage (art. 156)	80	97	90	92	140	160	176
Gestion déloyale (art. 158)	18	17	13	16	20	15	15
Détournement de salaire (art. 159)	26	37	42	27	25	4	2
Recel (art. 160)	107	111	135	128	95	152	230
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	29	30	47	58	41	21	22
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	110	83	121	99	126	59	22
Autres infractions contre le patrimoine	158	160	330	319	259	204	220

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants⁴

T 43

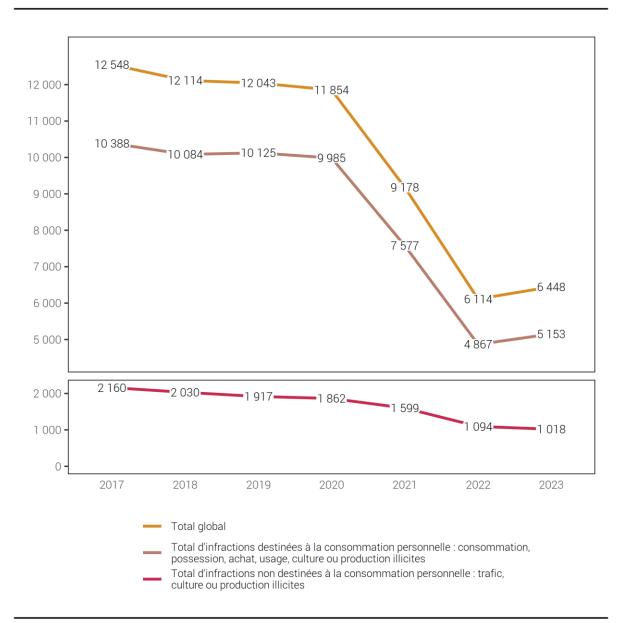
							1 43
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total global	12 548	12 114	12 043	11 854	9 178	6 114	6 448
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	10 388	10 084	10 125	9 985	7 577	4 867	5 153
Consommation de stupéfiants	7 696	7 828	7 876	7 816	5 814	3 486	3 516
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	132	114	113	130	83	42	44
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	_	_	6	193	193	119	159
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	2 560	2 142	2 130	1 846	1 487	1 220	1 434
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	2 160	2 030	1 917	1 862	1 599	1 094	1 018
dont délits	1 745	1 646	1 645	1 437	1 215	815	835
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	123	84	47	73	65	43	57
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	203	300	225	148	114	52	51
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	_	_	_	_	627	344	289
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	650	550	543	514	393	369	409
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	-	-	-	-	2	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibi- lités de s'en procurer ou d'en consommer	_	_	_	_	0	2	2
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	-	-	-	-	14	5	22
Autres délits de trafic (art. 20)	_	_	-	_	0	0	5
Ancienne catégorie de trafic	769	712	830	702		_	
dont crimes	415	384	272	425	384	279	183
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	54	9	9	31	10	5	2
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	34	44	13	29	34	21	7
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	-	-	-	-	212	144	91
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	110	120	75	122	126	109	82
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	-	-	-	-	1	0	1
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibi- lités de s'en procurer ou d'en consommer	-	-	-	-	1	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	_	_	_	_	0	0	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	_	_	_	_	0	0	0
Ancienne catégorie de trafic	217	211	175	243	-	_	_
Total: autres infractions à la LStup	-	-	1	7	2	153	277
Autres contraventions	_	_	1	7	0	5	8
Autres délits	_	_	0	0	2	148	269

⁴Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



Loi sur les stupéfiants G 41



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

T 44

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 784	7 557	7 635	7 790	5 633	3 776	3 760
Arrondissement administratif Biel/Bienne	1 898	1 773	1 544	1 550	1 207	934	1 090
Arrondissement administratif Thoune	704	812	838	547	662	341	426
Arrondissement administratif Seeland	270	288	300	351	245	206	296
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	241	340	359	291	251	161	218
Arrondissement administratif Emmental	606	497	428	459	328	208	187
Arrondissement administratif Jura bernois	404	297	277	275	327	206	174
Arrondissement administratif Haute-Argovie	333	313	369	334	249	141	155
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	200	159	146	166	160	85	105
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	71	32	56	46	60	31	25
Unbekannt BE	37	46	91	45	56	25	12

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 45

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Berne	6 437	6 362	6 576	6 583	4 603	3 127	3 064
Biel/Bienne	1 691	1 551	1 325	1 313	955	734	929
Thun	500	573	655	372	409	212	300
Ostermundigen	172	107	115	97	118	162	111
Köniz	216	221	184	155	157	115	104
Interlaken	101	139	177	132	128	82	100
Lyss	100	108	114	143	72	46	88
Burgdorf	202	216	159	151	150	84	82
Spiez	107	96	87	85	102	45	68
Langenthal	114	108	103	95	61	54	63
Münsingen	92	69	60	95	47	33	55
Muri bei Bern	42	62	44	61	53	30	53
Steffisburg	81	58	48	52	66	50	47
Nidau	86	69	51	75	69	61	37
Pieterlen	14	33	13	23	8	21	35
Saint-Imier	81	65	35	48	71	54	31
Ins	4	8	17	15	9	18	29
Ittigen	73	108	71	99	51	23	29
Münchenbuchsee	88	48	33	30	28	18	29
Moutier	37	36	61	40	62	28	28
Matten bei Interlaken	23	13	15	17	10	13	26
Schüpfen	10	16	24	25	12	10	26
Aarberg	24	15	30	65	28	18	25
Uetendorf	25	25	20	34	34	19	25
Brügg	20	31	42	30	36	58	24
Zollikofen	41	35	63	59	46	37	24
Unterseen	8	34	48	42	21	42	22
Moosseedorf	21	27	16	17	15	9	21
Tavannes	68	44	28	38	52	17	21
Heimberg	25	67	24	30	52	17	20
Jegenstorf	26	21	13	41	73	21	19
Brienz (BE)	29	44	42	13	7	7	18
Worb	52	76	66	72	57	24	18
Belp	29	36	39	48	44	6	17
Bolligen	50	15	36	46	17	12	17
Lengnau (BE)	22	23	22	28	31	13	17
Ringgenberg (BE)	7	28	14	11	7	1	17
Bätterkinden	11	10	10	14	10	4	16
Herzogenbuchsee	49	57	84	63	54	22	16
Langnau im Emmental	69	44	59	28	26	10	16
Autres communes	1 701	1 416	1 420	1 469	1 327	757	761

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁵

T 46

	2047	2040	2040	2020	2024	2022	2022
Total non-feel informations 3 to 1 Fi	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total général infractions à la LEI	2 639 1 094	2 655 987	3 119	3 187 1 030	2 670 860	2 030 755	3 009 1 181
Total entrée/séjour/sortie illégaux			1 167			7 55 241	
Entrée illégale (y.c. par négligence)	336 755	313	393 770	312	256 599	513	387 790
Séjour illégal (y.c. par négligence)	755	663	770	708	599	513	790
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	1	5	2	9	4	0	4
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	2	6	2	1	1	1	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	80	80	110	117	73	52	34
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	69	64	92	111	69	49	33
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	6	9	14	6	3	1	1
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	1	4	0	1	2	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	5	6	-	_	_	-	_
Total activité lucrative ou occupation illégaux	439	587	444	349	280	224	187
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	261	352	277	197	163	125	121
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	33	43	41	42	26	14	7
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	145	189	124	109	89	80	54
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négli-	0	3	2	1	2	5	5
gence)				•			
Total induire la justice en erreur	34	79	91	32	37	36	34
Induire la justice en erreur	34	65	87	23	35	33	30
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	14	4	9	2	3	4
Total autres infractions à la LEI	992	922	1 307	1 659	1 420	963	1 573
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	865	759	1 089	1 465	1 230	738	1 288
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	103	123	140	152	123	139	165
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	3	6	2	4	0	9	17
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	2	4	5	16	9	6	15
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	18	25	39	10	39	57	68
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	_	_	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	_	_	17	3	4	1	1
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	_	_	12	8	15	13	19
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	_	_	1	1	0	0	0
Autres infractions à la LEI	1	5	2	_	_	_	_

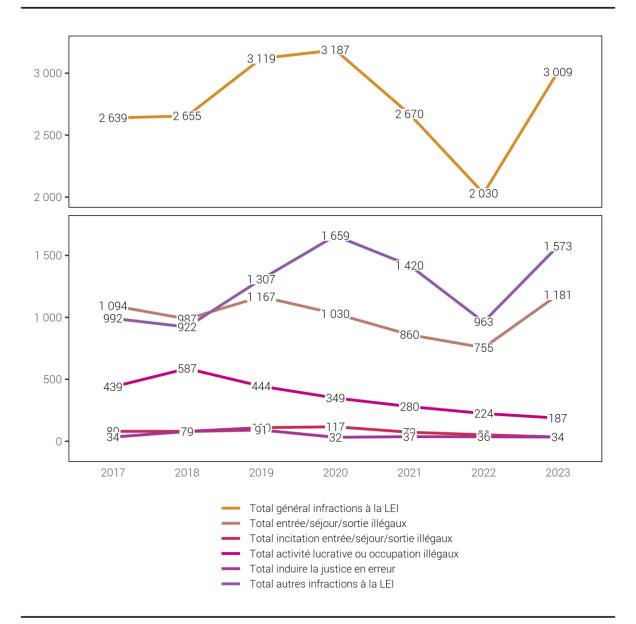
⁵Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



Loi sur les étrangers et l'intégration

G 42



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

T 47

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 485	1 529	1 889	2 117	1 633	1 080	1 637
Arrondissement administratif Biel/Bienne	538	491	573	572	520	457	689
Arrondissement administratif Thoune	90	88	106	59	86	84	212
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	78	109	124	85	59	101	160
Arrondissement administratif Seeland	95	60	88	85	95	89	84
Arrondissement administratif Jura bernois	97	112	109	78	69	54	60
Arrondissement administratif Haute-Argovie	131	126	86	70	75	54	53
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	29	42	30	31	36	24	53
Arrondissement administratif Emmental	77	79	73	63	44	50	46
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	17	13	31	24	51	32	10
Unbekannt BE	2	6	10	3	2	5	5

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 48

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Berne	1 280	1 280	1 671	1 918	1 424	872	1 385
Biel/Bienne	478	392	489	463	456	385	619
Thun	66	57	87	49	57	66	155
Köniz	53	55	41	48	47	44	50
Lauterbrunnen	17	43	41	36	7	28	49
Interlaken	41	17	29	32	38	31	46
Ostermundigen	29	34	24	25	24	33	40
Spiez	27	26	17	19	24	19	37
Lyss	41	22	19	39	12	12	31
Moutier	16	14	17	12	14	8	26
Steffisburg	7	9	6	5	2	2	23
Zollikofen	16	13	6	19	15	18	22
Langenthal	41	26	19	17	20	19	21
Münsingen	14	24	2	14	9	3	21
Burgdorf	21	29	24	17	18	14	20
Unterseen	1	5	6	2	4	9	19
Lengnau (BE)	7	14	20	25	9	7	17
Matten bei Interlaken	9	8	15	4	2	10	14
Bolligen	3	1	0	0	5	6	12
Ittigen	6	22	21	6	16	5	12
Urtenen-Schönbühl	4	9	34	4	1	5	12
Brügg	5	16	24	8	11	9	11
Nidau	24	12	20	35	27	22	10
Belp	7	4	7	5	9	14	9
Frutigen	1	3	5	0	0	0	9
Ipsach	0	4	2	23	0	2	9
Leissigen	0	2	0	0	0	1	9
Meiringen	1	13	5	4	2	4	8
Münchenbuchsee	9	5	15	10	9	7	8
Pieterlen	3	8	1	7	5	8	8
Bargen (BE)	0	0	0	2	6	1	7
Gampelen	2	3	0	7	8	15	7
Schüpfen	6	0	2	4	3	2	7
Studen (BE)	6	5	1	2	5	7	7
Uetendorf	2	3	0	2	4	1	7
Zweisimmen	3	0	3	2	5	8	7
Bätterkinden	0	0	0	0	0	0	6
Lyssach	4	2	2	5	0	10	6
Péry-La Heutte	3	0	3	0	2	3	6
Rubigen	2	1	5	10	4	1	6
Autres communes	384	474	436	307	366	319	231

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023



5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières

T 49

	2022	2023	Différence
	2022	2023	Difference
Total décès extraordinaires	655	715	9%
Total suicides	310	306	-1%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	188	192	2%
Total tentatives de suicide	84	79	-6%
Total personnes disparues	206	174	-16%
Total interventions dans la sphère privée sans procédure pénale	552	544	-1%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

© OFS 2024

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

T 51

	2022		2023		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total des infractions à des lois canto- nales et à des ordonnances	1 739	89,8%	1 883	88,6%	8%
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	202	73,3%	205	61,0%	1%
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	36	94,4%	76	98,7%	111%
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	337	95,8%	109	93,6%	-68%
Conduite inconvenante	_	_	357	99,2%	0%
LDPén (Fausse alarme)	_	_	1	0,0%	0%
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	123	96,7%	188	98,9%	53%
LDPén (Interdiction de se masquer)	10	0,0%	25	20,0%	150%
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	44	90,9%	28	89,3%	-36%
Loi sur les déchets	227	84,1%	135	74,8%	-41%
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	13	84,6%	4	75,0%	-69%
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	10	90,0%	38	97,4%	280%
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	7	100,0%	15	100,0%	114%
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hô- tellerie et la restauration)	87	96,4%	108	97,6%	24%
Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LA-Soc)	-	-	3	100,0%	0%
Loi sur les chiens (LC)	276	90,9%	311	89,7%	13%
Autres lois Cantonales	367	93.7%	280	94.7%	-24%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2023

Police judiciaire



6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

6.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

6.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

6.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

6.2.6 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STAT-POP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidante permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidante permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

Police judiciaire



6.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} janvier 2023. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

6.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{Infractions\ enregistrées\ x\ 1000}{Effectif\ de\ la\ population}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

6.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.